20e ANNÉE — 1871

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — SIXIÈME ANNÉE

No 9. 15 Septembre 1871



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. — Cherbuliez.

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.

AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.

1871

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Le Comité, réuni le 13 juillet dernier, a décidé l'envoi de la circulaire suivante aux abonnés du *Bulletin :*

Paris, 20 juillet 1871.

Monsieur,

La Société de l'Histoire du Protestantisme français va reprendre le cours de ses travaux si douloureusement interrompus depuis le mois de septembre dernier.

Elle ne voit dans les épreuves infligées à notre chère patrie qu'un motif de persévérer dans l'œuvre de restauration historique et religieuse qu'elle poursuit depuis vingt ans. Cette œuvre lui semble aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Quelle histoire, en effet, mieux que celle des huguenots français, peut montrer à la France par quelles vertus un peuple se relève, et puise, dans l'excès de ses malheurs, le secret d'une vie nouvelle!

Un moment, en février dernier, nous avions espéré de renouer la chaîne de nos publications mensuelles, sans faire le sacrifice d'un seul anneau. Les maux de la guerre civile, succédant aux désastres de la guerre étrangère, ont fait évanouir cet espoir. Nous ne pouvons aspirer aujourd'hui qu'à reprendre notre tâche interrompue, en comblant, autant qu'il est en nous, d'inévitables lacunes.

Le dernier cahier paru du *Bulletin* est celui du 15 août 1870.

Celui du 15 septembre était sous presse, à la veille de l'investissement de Paris. Il paraîtra le 15 septembre prochain, sous le millésime de 1871. Les cahiers d'octobre, novembre et décembre le suivront à leur date. Ainsi, deux années se trouveront réunies en un seul volume, correspondant au même abonnement. Avec 1872 s'ouvrira un exercice nouveau, marqué, nous l'espérons, par un redoublement de zèle et d'ardeur dans l'accomplissement de notre belle mission.

Est-il besoin d'ajouter, Monsieur, que nous comptons plus que jamais sur vos sympathies et votre concours? Les temps sont sérieux, et on ne se console de tant de ruines que par l'espoir de contribuer à la fondation d'un édifice meilleur qui puisse résister à tous les orages. Dieu bénit les plus humbles efforts, et les encouragements ne nous manquent pas. A la veille des grands désastres qui ont navré nos cœurs, sans ébranler notre foi, notre Société venait d'être reconnue comme établissement d'utilité publique. La Bibliothèque du Protestantisme français, miraculeusement préservée des excès de la Commune, est un nouveau gage des bénédictions réservées à notre œuvre, si nous savons la poursuivre avec courage et fidélité.

Agréez, Monsieur, l'expression de nos sentiments très-dévoués.

Au nom du Comité :

Le président : FERNAND SCHICKLER.
Le secrétaire : JULES BONNET.

P. S. Le concours ouvert le 10 mai 1870 sur le sujet suivant : *Théodore de Bèze, considéré dans sa vie et ses écrits,* est prorogé au 31 décembre 1872. Un prix de 1,200 fr. sera décerné au mémoire couronné.

VINGTIÈME ANNÉE

—

NOS DEUILS

Septembre 1871.

Ce titre n'exprime que bien faiblement ce que nous avons souffert pendant l'année qui vient de s'écouler, en laissant une effroyable trace dans l'histoire. Notre France bien-aimée livrée avec la plus coupable légèreté à toutes les horreurs d'une guerre aussi follement engagée qu'inhabilement conduite; le sol de la patrie foulé par d'implacables ennemis ressuscitant l'antique barbarie sous les formes de la civilisation la plus raffinée; des désastres inouïs et des capitulations sans nom qui ne laissent pas même debout, malgré la vaillance des soldats, l'honneur du drapeau; l'empire s'écroulant sous le poids de la réprobation publique pour faire place à un gouvernement improvisé qui ne puise sa légitimité que dans le péril du pays; Paris investi dans un cercle de fer que ne peut rompre l'effort des provinces, étonnant le monde par la constance de son attitude, et ne capitulant que devant la faim; une paix plus douloureuse que la guerre elle-même consacrant le déchirement de la patrie par la perte de deux provinces, chair de notre chair, os de nos os; dans une extrémité si cruelle, lorsque tous les maux semblaient déjà déchaînés sur notre pays, les horreurs de la guerre civile succédant aux calamités de la guerre étrangère, et la France ne recouvrant sa capitale que sur les ruines accumulées par la plus criminelle des insurrections, tel est le bilan de cette année néfaste, le rêve affreux qui demeure pour nous la plus triste des réalités.

Devant une succession de catastrophes qui dépassent nos mesures comme nos prévisions, l'esprit se refuse aux expli-

cations ordinaires, et remontant plus haut, il ne voit dans l'épreuve qu'un châtiment. Dieu règne, et son action toujours présente, quoique voilée parfois à nos faibles regards, se manifeste tour à tour par ses miséricordes et ses jugements, qui ne sont eux-mêmes que des miséricordes cachées pour qui sait en comprendre le sens. Oui, nous avons durement expié notre ignorance, notre frivolité, notre présomption, l'oubli des commandements divins qui livre l'âme à toutes les convoitises vulgaires, et cette ivresse des prospérités matérielles qui l'endort au bord des abîmes, en disant : Paix, où il n'y a point de paix! Nous savons ce qu'il en coûte de glorifier d'odieux attentats, d'abdiquer aux mains des violateurs de la justice, et de se désintéresser des devoirs qui sont la dignité des citoyens et la sauvegarde des nations, républiques ou monarchies. Dans la rapide décadence des mœurs et des caractères, inséparable de la servitude, qui peut se flatter de n'avoir pas fléchi? Qui ne doit se frapper la poitrine et prendre sa part de responsabilité dans les malheurs publics? Ah! disons-le bien haut, dût cet aveu se retourner contre nous, un châtiment était nécessaire à la France courbée sous un régime avilissant, qui, prenant pour auxiliaires nos pires instincts, avait comme tari à sa source tout sentiment généreux, toute ambition noble et désintéressée. Le châtiment ne nous a pas été épargné. Il a revêtu d'effrayantes proportions. Il a éclaté comme la foudre, dans un ciel en apparence serein, et il a brisé tous les appuis de notre fausse prospérité pour ne nous laisser de recours qu'à Dieu seul dans notre détresse. Jamais le cri de l'apôtre : *Sauve-nous, Seigneur, car nous périssons!* ne nous a été plus impérieusement arraché, comme le mot de notre propre situation. Nous l'avons répété à ces heures sombres où tout semblait nous manquer à la fois, où les travaux qui sont pour nous le prix de la vie semblaient à jamais suspendus, et nous avons compris la vanité des études qui ne seraient pas un appel incessant à ce que l'homme a de meilleur, à

cette voix du saint et du juste que l'on n'étouffe pas impunément, à ces principes éternels qui contiennent le secret de toute grandeur et de toute prospérité dignes de ce nom. Le salut de la France est à ce prix.

Après le sincère aveu des fautes qui nous ont coûté si cher, on ne s'étonnera pas si nous relevons avec une égale justice les torts de ceux qui associant Dieu lui-même à la satisfaction des haines les moins justifiées, osent se dire les instruments de sa justice jusque dans la perpétration des actes qui soulèvent la réprobation de toute âme honnête. La guerre a ses excès devant lesquels l'humanité se voile, et dont gémissent les vrais héros, les cœurs vaillants et magnanimes. Mais que dire de ce droit des gens qui n'est que le mépris du droit des gens, de ce code du meurtre et de la rapine froidement appliqué par les disciples d'une religion épurée? Comment rappeler sans douleur Bazeilles, Cherizy, Ablis, Saint-Cloud, cent autres lieux, monuments d'une barbarie sans scrupule comme sans excuse? Est-il une villa, sur les hauteurs voisines de Paris, qui ne porte la trace de ces déprédations effrontées qui déshonorent ceux qui s'y livrent, parce qu'elles ne sont pas la pratique du droit de la guerre, mais un vol justement flétri par toutes les nations civilisées : « Nous avouons avec simplicité, dit un grave témoin, que trompé par les habitudes studieuses de l'Allemagne, par l'idéalisme de ses philosophes et la sentimentalité de ses poëtes, nous avions fait de ce pays une sorte de contrée idyllique où s'étaient réfugiées bien des vertus que ne possédait plus la France, la pureté, la candeur, le noble dédain des intérêts matériels. Le livre de Madame de Staël, peu récent, il est vrai, avait contribué à cette illusion. La guerre de 1870 nous montre l'Allemagne sous un aspect tout nouveau. Le pays de la spéculation transcendante nous apparaît comme singulièrement pratique. Jamais un peuple n'avait poussé aussi loin l'esprit d'ordre et de calcul, et la puissance d'organisation. La discipline est incomparable, de l'avis de

tous. Dans les combinaisons stratégiques, dans le choix des positions, dans la marche en pays ennemi, jamais une erreur, jamais une faute. Dans les mouvements des troupes, dans le transport des approvisionnements et du matériel de guerre, jamais un retard, une négligence. Mais à côté de cette supériorité incontestable, quelle révélation nous a été faite du vrai caractère de nos ennemis ! Ils se montrent à nous orgueilleux, jaloux, vindicatifs et froidement cruels. Ils sont disciplinés dans l'espionnage, dans le meurtre, dans le pillage et dans l'incendie, comme dans la bataille. Sous les murs de Paris nous avons pu constater chez eux des instincts de destruction et de rapacité auxquels nous n'aurions pu jamais croire. »

Ce sentiment, qui ne l'a partagé en voyant se dérouler les lugubres phases d'une guerre commencée, il est vrai, en réponse à d'injustes provocations, mais bientôt poursuivie avec un but avoué de spoliation et de conquête, au mépris des vœux les plus légitimes de populations qui, sous le joug étranger, demeurent inviolablement attachées à la France. C'est là ce que de pieux sophistes appellent « conquérir pour Dieu, » en brisant les liens les plus sacrés, en semant partout le deuil et la ruine, et pour mener à bien cette œuvre impie, ils se flattent de trouver des complices dans nos rangs (1). Ah! qu'ils le sachent bien, ces faux fils de la Réforme, qui par leurs maximes et leurs actes déshonorent son noble drapeau, l'amertume de la défaite recèle pour nous, protestants français, une douleur de plus, qui n'est que la honte de voir la confusion établie entre des croyances révérées, et des actes qui sont la négation de toute croyance. Oui, disons-le bien haut, nous, représentants d'une minorité longtemps proscrite, auxquels la calomnie ne fut point épargnée au début de cette horrible guerre, nous nous sentons dou-

(1) Voir l'éloquent article de M. Lichtenberger : *le Protestantisme et la Guerre de* 1870, dans la *Revue chrétienne* de mai, juin, juillet 1871, et dans le cahier d'août, p. 407, l'admirable lettre d'un chrétien de l'Alsace, dont il faudrait tout citer.

blement blessés dans notre patriotisme et dans notre foi, en voyant les principes de la Réforme aussi odieusement travestis par ceux qui s'en disent les vrais interprètes. Il n'y a rien de commun entre le pharisaïsme féroce des Allemands et la foi des vieux Huguenots, aussi généreux que braves. La France catholique n'a jamais dit : Malheur aux vaincus! La France de Coligny et de Mornay n'eût pas répudié les pures traditions de saint Louis!

Mais détournons les yeux des abus de la force, qui provoquent tôt ou tard de justes retours, pour les laisser reposer sur le seul tableau consolant accordé à notre âge, celui de la charité venant en aide aux victimes des discordes humaines, relevant les blessés, consolant les mourants sur les champs de bataille, ou franchissant la frontière pour aller porter un soulagement aux captifs. C'est aux volontaires de cette pacifique armée, qui compte aussi des héros, que s'adressent ces paroles du Christ, leur plus belle récompense : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, et vous m'avez accueilli ; j'étais nu, et vous m'avez vêtu ; j'étais malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison, et vous m'êtes venus voir. » (Matth. XXV, 35, 36.) Le protestantisme français n'a pas failli à sa mission dans cette sainte croisade, dont l'initiative appartient à un peuple voisin et ami qui l'a lui-même si généreusement accomplie. Notre Eglise a trouvé dans les rangs de ses pasteurs et de ses laïques, des aumôniers, des infirmiers, des diaconesses volontairement enrôlés sous la croix de Genève. Elle a eu ses ambulances errantes à la suite de nos armées, ou fixées dans les murs de Paris pendant un blocus rigoureux de cinq mois. Mais la charité n'a pas d'histoire, car son plus beau privilége est de s'oublier elle-même. Que de scènes touchantes, de dévouements ignorés dont furent témoins les lieux consacrés par nos malheurs, Reichshoffen, Forbach, Metz, Sedan, les rives de la Loire ou les gorges du Jura, et ces salles hospitalières de l'hôtel de Chimay et du collége Chaptal,

où tant de souffrances furent adoucies, tant de douleurs consolées! « Ils sont là, immobiles et sans force, ces pauvres soldats, naguère pleins d'élan. On les débarrasse de leur vêtement, et on lave doucement, avec de l'eau tiède, leurs membres meurtris; puis, on les dépose dans un lit bien propre et bien chaud. Leurs yeux se mouillent de larmes de reconnaissance, et ils n'oublieront jamais ce qu'un des nôtres appelait si bien *la première heure de la charité.* Avec quel intérêt on retourne les voir! Plusieurs succomberont; quelques-uns reviendront à la vie, à la santé, et pendant les insomnies des longues nuits, ils verront encore nos dames, comme des sœurs et des mères, se pencher à leur chevet!

« Touchante émulation du bien! Déploiement universel de la charité! Oui, nous pouvons le redire, Paris a présenté pendant les longs mois de siége le spectacle d'une consolante union dans les sentiments de patriotisme, dans l'accomplissement du devoir, dans l'activité féconde de l'amour chrétien. Nous aurions voulu, non pas sans doute prolonger nos souffrances, mais prolonger leur effet salutaire sur tous les cœurs. Nous nous souvenons, aux environs de Noël, d'avoir été frappé de la beauté de certaines nuits d'hiver. La lune répandait sur les monuments une grandeur religieuse et mélancolique. Pourquoi ce spectacle nous frappait-il comme une nouveauté? C'est que la lumière du gaz avait été éteinte, et que celle des pâles flambeaux qui éclairaient Paris n'éclipsait plus la lumière du ciel. C'était bien l'image de ce qui se passait dans les âmes : les lumières factices, fortune, élégance, plaisirs, avaient disparu, et du même coup s'étaient allumés les astres de notre ciel moral, Dieu, le devoir, l'oubli de nous-mêmes (1). »

Telle a été, sans doute, au milieu de bien des tristesses, la consolante vision de ceux de nos amis qui, durant cette

(1) J'emprunte ces diverses citations à un beau livre qui réalise pleinement son titre : *Foi et Patrie*, discours prononcés pendant le siége de Paris par M. le

fatale année, ont été rappelés dans un monde meilleur. Après nos deuils publics, il faut dire nos deuils privés, et compter les tombes qui marquent l'entrée de la carrière ouverte à nos pas. Cette préface n'est, hélas! qu'un nécrologe. Le premier nom qui s'offre à nous est celui d'un savant distingué, qui portait dignement un nom déjà illustre, M. André Duméril, professeur au Jardin des Plantes, membre libre de l'Académie des sciences, et auteur d'importants travaux, parmi lesquels on remarque l'*Histoire naturelle des Poissons.* Il a succombé, le 14 novembre dernier, à une longue maladie, laissant au Muséum un vide difficile à remplir, et dans nos cœurs un affectueux regret. M. Duméril était un zélé protestant. « Dans nos grandes solennités, dit le *Lien*, on aimait à le voir dans les rangs des fidèles qui se pressaient aux abords de la table de communion. Il les dominait presque tous de sa haute taille. Sa belle tête, aux grands traits, encadrée de longs cheveux grisonnants, était empreinte d'un recueillement viril, aussi exempt d'ostentation que de fausse timidité. » Rappelé, semble-t-il, avant l'heure (il avait à peine cinquante-huit ans), il n'a pas vu le jardin créé par Richelieu, illustré par Buffon, Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire, impitoyablement bombardé par les canons allemands. Il a pu croire à la magnanimité d'un ennemi qui ne pouvait épargner le Jardin des Plantes, après avoir dirigé ses boulets sacriléges sur la bibliothèque et sur la cathédrale de Strasbourg !

Cette illusion n'était plus possible à un pasteur vénéré, M. Charles Cailliatte, que nous comptions parmi les plus anciens membres de notre Société, et qui sut unir les études du cabinet aux labeurs d'un long ministère à Lemé, Arras, Marsauceux. D'importants recueils, la *Revue des Deux-Mondes* et la *Bibliothèque universelle*, s'enrichirent de ses travaux ; la *Revue chrétienne* a reçu les derniers. Mais il aimait surtout

pasteur Ernest Dhombres. En publiant ces discours, d'une inspiration si généreuse et si élevée, l'auteur a fait acte de patriotisme aussi bien que de talent : il a gravé son nom d'une manière durable sur le socle de nos malheurs.

sa chère paroisse de l'Eure. Que n'a-t-il pas fait pour la préserver des maux de la guerre, pour étendre sur elle la protection qui semblait assurée aux royales sépultures de Dreux? Il est mort, le 17 novembre, au bruit du canon qui démentait sa plus chère espérance, et son dernier écrit a été une protestation indignée contre la destruction du village de Cherizy (1). Nul pasteur ne put l'accompagner à sa dernière demeure. Ses funérailles furent célébrées par une Eglise en larmes, où se mêlaient catholiques et protestants confondus dans une même douleur. Originaire de Genève, mais naturalisé par quarante ans de services rendus à notre patrie, il disait à une fille digne de lui, peu de jours avant sa mort : « Les malheurs de la France ont été ma vraie lettre de naturalisation! » Mot touchant qu'il faudrait graver sur sa tombe, à côté des promesses de la vie éternelle, dont il fut le fidèle messager.

Avec M. Victor de Pressensé (nom doublement cher au protestantisme français!), s'est éteint, le 4 janvier 1871, à l'âge de soixante-quinze ans, un des plus purs représentants du réveil religieux qui a porté de si beaux fruits dans la première moitié de ce siècle. Issu d'une famille également attachée à l'ancienne monarchie et à la foi catholique, que les orages de la Révolution avaient poussée successivement en Hollande et en Suisse, il connut, au chevet d'une sœur mourante, les principes d'une foi nouvelle qui devint plus tard la sienne. La Révolution de 1830 ouvrait de plus larges horizons aux esprits. Un journal, le *Semeur*, inaugurait avec éclat cette belle alliance que nous poursuivons encore entre la religion et la liberté. M. de Pressensé en fut le gérant. La régénération de la France par l'Evangile, dégagé de tout contrat avec les pouvoirs qui le dénaturent, fut le rêve de sa vie et le but constant de ses efforts. Nommé représen-

(1) Lettre adressée au *Times* le 18 octobre 1870. Voir la *Revue chrétienne*, numéro déjà cité, p. 312. Un autre de nos correspondants, M. le pasteur Delmas, président du consistoire de La Rochelle, s'est honoré par une fort belle lettre au roi de Prusse, après Sedan.

tant de la Société Biblique britannique et étrangère, il a dirigé cette œuvre, durant quarante ans, avec une sagesse et une fidélité qui ne se sont jamais trouvées en défaut. Ni le poids de l'âge, ni la perte d'une compagne chérie, demeurée dans le souvenir de ceux qui l'ont connue une des plus touchantes personnifications de l'esprit chrétien, ne purent ralentir son ardeur. Au premier bruit de nos désastres, on le vit arriver du fond de la Suisse, où il était allé chercher un repos bien nécessaire. A Paris, puis à Tours, où les obus prussiens ne purent troubler sa sérénité d'esprit, il a poursuivi jusqu'à la fin sa bienfaisante activité. Il a rendu le dernier soupir entre les bras de sa fille, léguant à tous un exemple, une vertu. Quelle vie mieux que la sienne a réalisé cette belle parole : « Le sentier des justes est comme la lumière resplendissante qui va croissant jusqu'à ce que le jour soit dans sa perfection! »

M. de Pressensé a quitté ce monde rassasié de travaux et de jours. M. Philippe de Montbrison atteignait à peine la vigueur de l'âge, quand une mort glorieuse l'a enlevé, à quarante-quatre ans, à tous ceux qui l'aimaient. Il nous est doux de reproduire l'hommage qui lui a été rendu dans un autre recueil : « Montargis, la ville guerrière, inscrira sans doute plus d'un nom sur les panneaux de la salle élective où elle grave le souvenir de ceux qui sont morts pour la patrie. Pourrions-nous oublier ici le brave colonel de Montbrison, qui les commandait? Il a succombé à la suite de la fatale journée de Montretout, comme si cette âme vaillante s'était refusée à la douleur de voir la chute de Paris. Ancien officier dans l'armée, ayant largement payé ce qu'il devait au pays, il s'était engagé au commencement de la guerre dans une ambulance; après avoir prouvé sa valeur, il se croyait obligé de mettre sa charité au service de ses compagnons d'armes. Quand les circonstances devinrent plus graves, il crut que son ancienne dette, augmentant avec les malheurs de la France, n'était plus soldée au gré de son honneur. Il reprit cette épée qu'on

a vu briller pour la dernière fois le 19 janvier. Il la dressait en l'air, portant au bout son képi pour être mieux vu de ses soldats. L'ennemi le voyait aussi : une balle prussienne est venue le frapper mortellement (1). » Ainsi périt, au siége de Gueldres, ce jeune Philippe Mornay de Bauves, tant pleuré de sa mère : « Heureuse fin à luy, né en l'Eglise de Dieu, élevé en sa crainte, mais à nous commencement d'une douleur qui ne prend fin que par la mort! »

M. le comte Claramont-Pelet de la Lozère ressuscitait, à nos yeux, l'image d'un siècle presque entier, renfermé dans les limites de sa longue vie, depuis les orages de la Révolution française jusqu'aux désastres du second empire renouvelant ceux du premier, sans la compensation de la gloire. Né le 12 juillet 1785, élevé à Genève avec de jeunes compatriotes, fugitifs comme lui, dont l'un fut M. François Delessert, et l'autre, M. Guizot, Claramont-Pelet remplit avec distinction de hauts emplois sous Napoléon I[er], fut député sous la Restauration, ministre et pair sous la monarchie de Juillet, et montra partout un esprit droit, une vive intelligence des nécessités de son temps, une rare bonté de cœur, unie à une simplicité antique. Il servit l'empire en le jugeant dans un livre remarquable (1), et ne sépara jamais la cause de la liberté politique de celle de la liberté religieuse, dont il sut être le ferme défenseur. Avec 1848 commencèrent pour lui ces jours de retraite que le sage aime à placer entre la vie active et la mort. Il déposa le fruit de ses réflexions dans de savantes études politiques, et surtout dans un recueil de pensées inédites, qui rappellent parfois La Bruyère et Vauvenargues. Sa belle résidence de Villers-Cotterets, occupée par les Prussiens, garde le secret des patriotiques douleurs qui ont peut-être abrégé sa vie. Il a rendu son âme à Dieu le 7 février. Il était prêt pour une vie meilleure dont il trouvait

(1) *Revue des Deux-Mondes,* du 1[er] février 1871, p. 483, article de M. Louis Etienne.

(2) *Les Opinions de Napoléon sur divers sujets de politique et d'administration recueillies par un membre de son conseil d'Etat.* Paris, 1835, in-8.

l'avant-goût dans ses méditations quotidiennes, et son nom, vénéré de tous, occupera une belle place dans les annales du protestantisme contemporain.

Le souvenir de M. Emeric Granier n'a rien qui ressemble à la célébrité, à la gloire, et cependant, il est de ceux qui doivent être profondément gravés dans le cœur de notre Eglise reconnaissante. Comme il y a plusieurs demeures dans le royaume du Père céleste, il y a aussi des lots divers pour ceux qui, suivant l'exemple du divin Maître, n'ont marqué leur passage ici-bas qu'en faisant le bien. C'est dans l'humble emploi de collecteur pour les missions évangéliques que M. Granier a borné sa vie. Il a créé le *Sou missionnaire*, qui lui survit. Mais qui dira les trésors de foi et d'admirable bonté cachés dans cette âme si pure? Pascal avait, dit-on, écrit sur un morceau de papier cousu dans son habit ces mots : « Joie! joie! Paix parfaite en Jésus-Christ! » Ces paroles se lisaient sur la figure rayonnante de l'ami que nous avons perdu, et qui, rentré volontairement à Paris avant le siége, y est mort le 4 avril, victime peut-être des privations qu'il s'était imposées pour secourir d'autres infortunes, et martyr volontaire de la charité.

Cette liste serait incomplète si nous n'y joignions, avec un respect attendri, un nom qui évoque pour nous ce que le passé eut de meilleur, le souvenir d'une amitié demeurée l'honneur de notre vie, en même temps qu'il se lie aux plus nobles vœux et aux plus généreuses ambitions de notre temps. Au milieu de nos deuils publics, la mort si imprévue de M. le comte Agénor de Gasparin, décédé au *Rivage*, le 14 mai, a été comme un deuil de plus, également senti en France et en Suisse. Il n'avait pas soixante-un ans (1). Qui ne se souvient de ses remarquables débuts à la chambre des députés, et des accents d'une éloquence toute chrétienne

(1) Rappelons ici la notice que lui a consacrée dans le *Journal de Genève* du 16 mai dernier, une plume aussi pieuse qu'autorisée, celle de M. Adrien Naville.

qu'il fit entendre à la tribune? Il était, à lui seul, le parti des *saints*. L'abolition de la traite et de l'esclavage, la liberté des cultes, toutes les causes élevées, avaient trouvé en lui leur apôtre. Cette voix éloquente se tut trop tôt pour la patrie! Mais Genève nous en renvoyait l'écho dans ces belles conférences qui devenaient de beaux livres. Pourquoi cet écho même a-t-il cessé? C'était à l'auteur d'*Un Grand Peuple qui se relève* à nous dire les secrets de ce relèvement si nécessaire à la France. Nul ne l'a plus aimée que lui, et ses derniers écrits lui ont été consacrés. Par *la Déclaration de guerre*, il essayait de la prémunir contre un entraînement funeste. *La République neutre d'Alsace* est un suprême effort du patriotisme pour empêcher un des plus monstrueux abus de la force. L'auteur a vécu assez pour le voir s'accomplir! Il repose dans l'humble cimetière d'un village suisse, sous la garde d'une douleur qui n'a d'égale que l'immensité de la perte, et qui ne veut point être consolée. Mais la foi vit plus haut que la terre, et pour les cœurs épris des réalités du monde invisible, les horizons prochains se confondent déjà avec les célestes horizons.

Notre tâche serait achevée, si la mort pouvait se lasser de frapper de nouveaux coups, et de nous rappeler la fragilité de la vie dans les âmes d'élite qui nous en révèlent le prix. Plus d'un nom cher, vénéré, vient encore s'ajouter à nos deuils. Nous avons perdu M. Lucien Des Menards, ce pieux témoin de la renaissance évangélique dans la patrie de Bernard Palissy, et M. Frank Courtois, le dernier survivant de trois frères qui, dans la ville de Calas, ont offert le spectacle de la plus touchante union dans les œuvres de la foi et de la charité. La Société des livres religieux de Toulouse en est le fruit durable. Nous ne saurions trop regretter, en M. Théophile Heyer, le collaborateur savant autant qu'aimable qui formait comme le lien entre notre Comité et la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Un hommage plus com-

plet lui sera rendu dans ce *Bulletin*. C'était aussi un de nos lecteurs, un ami de notre œuvre historique, que ce vertueux magistrat, qui a montré dans les prisons de la Commune l'âme de l'Hôpital et de Mathieu Molé. C'est dans la lecture d'un Nouveau Testament, demandé à l'un de nos collègues, qu'il puisait la force du sacrifice dont il sentait l'heure approcher. Quand elle est venue, il était prêt. Sa dernière pensée a été pour « la sainte compagne » dont il s'était volontairement séparé pour accourir au poste du péril. Dans la soirée du 24 mai, M. le président Bonjean a entendu sans pâlir le fatal appel. Il est mort comme mouraient nos héros, nos martyrs ; comme cet autre magistrat, le président de La Place, une des plus illustres victimes de la Saint-Barthélemy !

De tels exemples d'héroïsme et d'immolation volontaire au devoir font du bien à contempler. Ils montrent toujours ouvertes et toujours jaillissantes ces sources de vie morale qui ne peuvent tarir dans un pays tel que le nôtre. Ils préservent le cœur du découragement qui suit les grandes catastrophes. Le présent s'unit au passé pour nous fournir ces hautes leçons. Plus d'une fois, en ces douloureux temps, une page de d'Aubigné nous est revenue à la mémoire. C'était au lendemain du désastre de Moncontour, lorsque tout semblait perdu pour nos vieilles bandes huguenotes, et pour l'homme invincible, quoique plus d'une fois vaincu, qui était leur suprême espoir : « Comme on portait l'amiral (atteint de trois blessures) dans une litière, Lestrange, vieil gentilhomme et de ses principaux conseillers, cheminant en même équipage et blessé, fit en un chemin large avancer sa litière au front de l'autre, et puis passant la tête à la portière, regarda fixement son chef, et se sépara la larme à l'œil avec ces paroles : *Si est-ce que Dieu est très-doux !* Là-dessus ils se dirent adieu, bien unis de pensée, sans en pouvoir dire davantage. Ce grand capitaine a confessé depuis à ses privés que ce petit mot d'ami l'avait relevé et mis au chemin des bonnes pensées et des fermes résolutions pour l'avenir. »

Et nous aussi, sachons accepter, comme une preuve d'amour, les dispensations sévères qu'il a plu à Dieu d'envoyer à notre patrie. Recevons-les avec la ferme certitude que l'épreuve virilement supportée contient le secret du relèvement. Considérons l'histoire en général, et la nôtre en particulier, non comme le délassement de quelques heures de loisir, ou comme une étude propre à orner l'esprit sans régler la vie, mais comme une austère école de toutes les vertus si nécessaires à notre pays. Ames blessées et cœurs souffrants, mais soutenus par une indestructible espérance, rallions-nous autour de la belle devise : *Oremus et laboremus!*

JULES BONNET.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ÉMILE PERROT

BIOGRAPHIE DES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORME

Nous n'avons pas à faire ici l'éloge de la *France protestante*, « ce monument immense qui, suivant l'heureuse expression de Michelet, a ressuscité un monde. » Quand on pense à tout ce qu'il a fallu aux frères Haag de temps, de sagacité, de dévouement, d'érudition et de persévérance, pour achever une œuvre aussi vaste, on ne peut qu'éprouver à leur égard un profond sentiment de gratitude. Toutefois, il n'est donné à personne de tout voir et de dire le dernier mot sur tous les sujets, en particulier dans le domaine de l'histoire. Des documents nouveaux peuvent être découverts; d'autres, déjà connus, peuvent être mieux interprétés, restitués à leurs auteurs et mis à leur véritable date. C'est donc une étude qui n'est jamais définitivement close, et qui peut fournir à d'habiles chercheurs l'occasion de bien mériter du protestantisme et de la science. De ce nombre est assurément le savant éditeur de

la *Correspondance des Réformateurs* dans les pays de langue française, M. Aimé-Louis Herminjard, dont le recueil, modèle d'érudition et de sage critique, est une mine inépuisable qui ne demande qu'à être exploitée pour offrir aux amis de notre histoire d'intéressantes découvertes et des satisfactions inattendues. Après avoir étudié ailleurs ce recueil (1), nous venons à notre tour glaner quelques épis dans un champ qui promet une riche moisson.

Emile Perrot n'est pas précisément un personnage inconnu. On savait déjà qu'il avait été conseiller au parlement de Paris, et qu'il était très-versé dans la science des lois. Les affirmations abondent sur ce point. Ainsi, Etienne Dolet le cite parmi les jurisconsultes français contemporains (2). Crespin parle de lui à propos de son fils Denis, tué à la Saint-Barthélemy : « Denis Perrot, de Paris, dit-il, jeune homme d'environ trente-deux ans, fils de maistre Milles Perrot, l'un des plus entiers et droits hommes de son temps (3). » De Thou porte un jugement identique : il déclare qu'il était « célèbre non moins par son intégrité que par sa connaissance du droit (4). » Enfin, Patru, en tête de la biographie de Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt, arrière-petit-fils d'Emile Perrot, a écrit ces paroles : « La famille de Perrot est ancienne dans le parlement, et alliée de tout ce qu'il y a de plus illustre dans la robe (5). »

Mais jusqu'à présent personne ne s'était douté qu'Emile Perrot fût protestant, et qu'il eût pu rendre quelque service à la cause évangélique. L'auteur le plus récent qui se soit occupé de lui, notre vénéré professeur J.-E. Cellérier, dans une savante *Notice biographique sur Charles Perrot, pasteur genevois au XVI[e] siècle,* s'exprime ainsi :

(1) Voir le *Lien*, années 1866, 1868 et 1869.
(2) Dans le tome II de ses *Commentaires sur la langue latine*, imprimés en 1539, p. III.
(3) *Histoire des Martyrs*, 1572, f. 714, *b*.
(4) Thuani *Hist.*, lib. LII, p. 1077, ad ann. 1572 : « Dionysius item Perrotus Æmilii senatoris Parisiensis *non minus integritate quam juris scientia clari* F[ilius] *tanto patre* dignissimus eamdem fortunam subiit. »
(5) Œuvres de Patru, t. II, p. 334. Edition de Hollande, 1692.

« Emile Perrot était un jurisconsulte distingué, catholique et d'une grande noblesse de robe. Plusieurs membres de cette famille ont joué un rôle important et occupé de hautes positions en France, en Angleterre, en Italie, à Genève enfin. Les enfants de Charles Perrot s'allièrent chez nous aux Minutoli, aux de Chapeaurouge, aux Saladin, aux Rilliet. L'un de ses fils fut conseiller d'Etat, l'autre membre des Deux-Cents, ainsi que ses petits-fils.

« Il semble qu'il y ait eu dans la famille, catholique pourtant, d'Emile Perrot, quelque semence secrète et vivace de protestantisme. Nous voyons deux de ses fils pasteurs à Genève. Un de ses petits-fils, d'une autre branche, Paul Perrot, se fit protestant à Oxford. Son arrière-petit-fils enfin, le célèbre d'Ablancourt, fils de Paul, né protestant, se fit catholique, mais pour rentrer bientôt dans l'Eglise protestante où il vécut avec conviction pendant les quarante dernières années de sa vie. Bien des choses conduiraient à soupçonner que la mère de toute la famille, Magdeleine Gron, femme d'Emile Perrot, était protestante au moins de cœur.

« Quoi qu'il en soit, les deux frères, qu'en 1564 nous retrouvons pasteurs à Genève, étaient nés catholiques et à Paris. Que s'était-il passé entre deux? Quelles données avons-nous sur leur conversion, sur leur histoire intérieure pendant les vingt-cinq ans environ qui séparent les deux époques? A peu près aucune. Rien dans les sources n'éclaircit ce point (1). »

M. Cellérier n'a pu malheureusement connaître les documents que vient de publier M. Herminjard; sans cela il aurait compris pourquoi deux fils d'Emile Perrot, Denis et Charles, avaient embrassé la carrière pastorale. Une « conversion » au protestantisme n'avait pas été nécessaire sans doute, puisque nous avons le droit d'affirmer qu'ils avaient été élevés depuis leur plus tendre enfance dans les idées et

(1) *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome XI, 1859, p. 1 à 68. Une *Notice* a été tirée à part.

les sentiments de leurs parents. Et, mieux que personne, le fils du pieux pasteur de Satigny aurait compris tout ce qu'on peut retirer de lumière, de foi, de dévouement chrétien d'un contact journalier avec un père franchement évangélique. Quant à Madeleine Gron, nous pouvons supposer qu'elle aussi était imbue des idées nouvelles : un homme de la valeur d'Emile Perrot a dû chercher dans le mariage l'harmonie des sentiments et la communauté de vie religieuse.

Emile Perrot naquit à Paris, dans les premières années du XVIe siècle. Il fit ses études au collége Le Moine, où il compta parmi ses professeurs Guillaume Farel, qui montra toujours à son égard une grande affection, et soutint quelque temps avec lui une correspondance intime (1). Il suivit aussi probablement les leçons de Jean Lange, qui enseignait le grec, en 1521, dans le même collége (2). Et il ne faut pas s'étonner si ces deux professeurs, qui avaient été eux-mêmes les élèves de Lefèvre d'Etaples, communiquèrent à Emile Perrot quelque chose de leur sympathie pour les doctrines évangéliques. On connaît le zèle dévorant de Farel en fait de prosélytisme; on sait qu'il ne pouvait rester muet quand il s'agissait de rendre témoignage à la vérité qui faisait sa joie et sa vie. Et quant à Lange, nous voyons par une lettre qu'il écrit de Meaux à Farel à Bâle, le 1er janvier 1524, qu'il partageait pleinement les idées nouvelles : « Vous serez, lui dit-il, grandement aimé de Lefèvre, de Roussel, de Vatable et de bien d'autres, si vous poursuivez vaillamment l'œuvre chrétienne que vous avez entreprise. Mais que ne ferions-nous pas pour Christ, si nous avions au fond du cœur la foi vivante de Christ? (3) »

On peut même supposer que Perrot, condisciple et ami de

(1) *Correspondance des Réformateurs*, t. I, p. 208 et note 7, 242; II, p. 165, 236, 208.

(2) « ..... in commoditatem *studiosorum* (*qui nobis græcissant*).... — In collegio Cardinalis monachi. » Dédicace des *Hieroglyphica d'Orus Apollo*, publiés à Paris en 1521. *Corr. des Réf.*, I, p. 71, note 10.

(3) « ..... modò rem quam cepisti, christiane semper tuteris defendasque..... » *Ibid.*, I, p. 181.

Jean Canaye, a pu entendre bien souvent, comme ce dernier, Lefèvre lui-même parler des nouvelles croyances, non pas, il est vrai, sous les voûtes de la Sorbonne, où jamais, quoi qu'en dise Théodore de Bèze, Lefèvre n'a enseigné, mais dans ces entretiens intimes et journaliers que Jean Canaye se plaisait à rappeler à Farel, et dans lesquels « cet homme si saint et si savant distribuait d'une main fidèle le pain et l'eau vive de l'Evangile (1). » Ne serait-ce point là l'*auditorium* de Lefèvre, dont parle de Bèze dans ses *Icones* (2)?

Il est également probable que Perrot assistait aux prédications évangéliques qui étaient données par Farel, dès 1523, dans l'Eglise secrète de Paris, et que son ami Canaye regrettait tant de ne plus entendre, depuis le départ de Farel (3). Sans nous livrer aux conjectures, nous pouvons dire qu'il était alors rempli de zèle et fervent d'esprit, car il se plaint plus tard, nous le verrons, d'avoir beaucoup perdu de cette ardeur.

Tout en faisant des progrès dans la foi, il en faisait aussi dans les lettres; et le professeur Lange lui rend ce témoignage « qu'il les cultivait avec le plus grand soin (4). » Arrivé au terme de ses études universitaires, il obtint le diplôme qui lui donnait le droit de se présenter comme régent; et, grâce au talent que ses maîtres lui connaissaient, il lui fut facile d'obtenir ce poste honorable : nous le voyons, en effet, en 1524, régent des classes de grammaire dans le collége même où il avait été élevé (5). Les élèves les plus distingués tenaient en général à remplir ces fonctions pendant un an ou dix-huit mois; ainsi avait fait Farel, après avoir obtenu, en 1517, son grade de maître ès arts.

(1) Panis ille ἐπιούσιος et potus, quibus, Fabro, illo viro sanctissimo juxta ac doctissimo, porrigente, dies multos viximus. » *Corresp. des Réf.*, I, p. 241. Lettre du 13 juillet 1524.

(2) « ..... ex Stapulensis *auditorio* præstantissimi viri plurimi prodierint. »

(3) « ..... a tuo discessu vix semel atque iterum nos visitarit [Girardus], idque sine ulla *concione*. » *Ibid.*, I, p. 242.

(4) « Milo, Canæus, diligenter navant operam litteris. » Lange à Farel, du 1er janvier 1524. *Ibidem*, I, p. 181.

(5) « ..... Mileum tuum, qui *grammaticos moderatur* in collegio Cardinalico, ut scis. » *Ibid.*, I, p. 208. Lefèvre à Farel, de Paris, 20 avril 1524.

Perrot se rendit ensuite à Toulouse pour y étudier le droit. Dans l'hiver de 1527, il vit passer docteur dans cette ville un ancien élève de Farel, qui portait le prénom de Nicolas et dont le réformateur s'était informé (1). Il s'y lia d'une tendre amitié avec plusieurs jeunes hommes qu'il devait retrouver plus tard à Padoue, en particulier avec Pierre Bunel, célèbre humaniste dont nous aurons à parler bientôt, et qui entretint avec lui une correspondance d'où nous tirerons quelques renseignements biographiques (2).

Nous ne savons presque rien de sa vie d'étudiant à Toulouse. Jusqu'à quel point les fortes semences de piété qu'il avait reçues à Paris purent-elles se développer librement? Nous l'ignorons. Il y connut peut être Jean de Caturce, qui mourut martyr en 1532, après avoir professé quelque temps la jurisprudence à Toulouse. Il est certain toutefois (nous le savons par un mot d'une lettre de Bunel), qu'il prenait plaisir à se trouver et à s'entretenir avec de saints amis, et qu'ils s'exhortaient réciproquement à la piété. Et, plus tard, Bunel ne pourra s'empêcher de répandre des larmes, quand, pendant leur séjour en Italie, à la vue de la vie licencieuse des étudiants, il se rappellera leurs pieuses exhortations de Toulouse (3). Et nous savons aussi que Perrot dit à Farel, en lui donnant des nouvelles de ce Nicolas qu'il avait vu recevoir docteur : « Ses dispositions religieuses me semblaient avoir un peu changé, et je ne saurais dire s'il est encore des nôtres (4). » N'était-ce point dire indirectement que lui-même n'avait point changé?

(1) « Nicolaus de quo audire aliquid te optasse dicis, *ante duos annos, Tholosæ, me presente*, doctor legum declaratus. » E. Perrot à Farel, lettre du 6 janvier 1529. *Corresp. des Réf.*, II, p. 165.

(2) « *Petri Bunelli... et Pauli Manutii... Epistolæ Ciceroniano stylo scriptæ...* » Genevæ. H. Stephanus. 1581, in-8. Le Dr F.-A.-C. Grauff a donné une nouvelle édition de cet ouvrage. Berne, 1837. Ce recueil ne renferme pas moins de vingt et une lettres adressées par Bunel à Perrot, de 1530 à 1532 ou 1533.

(3) « Nihil dico de moribus horum hominum corruptissimis..., mihi oculi dolent quoties in eos incurro, et simul sanctissimorum amicorum sermones requiro, etc... » P. Bunelli, *Epist.*, p. 9, epist. V.

(4) « Nunc quam sectetur partem non satis scio. » Perrot à Farel, 6 janvier 1520. *Corresp. des Réf.*, II, p. 166.

Il partit de Toulouse vers le milieu de 1528. Le 6 janvier 1529, en effet, il écrit de Turin à Farel que « depuis qu'il est arrivé dans cette ville, c'est-à-dire *depuis six mois*, il ne sait rien de ce qui se passe en France dans le domaine religieux (1). » Canaye est avec lui et se livre aussi à l'étude des lois (2). Ils avaient passé les Alpes dans l'intention de se rendre à Padoue, université célèbre fondée depuis le XIII[e] siècle; mais ils avaient dû s'arrêter à Turin à cause des agitations politiques de la Péninsule (3). Ils restèrent assez longtemps dans cette dernière ville, vingt mois peut-être : Perrot ne put réaliser ce projet de voyage à Padoue qu'après les premiers mois de 1530.

Le séjour de Turin ne fut rien moins qu'agréable aux deux amis : il y avait là peu ou point de piété, et, par contre, des discordes intestines, plus violentes qu'en aucune autre partie de l'Italie, et qui, dans la pensée de Perrot, ne peuvent se concilier avec l'Evangile. Il connaissait peu de personnes qui s'occupassent des choses saintes, soit par des lectures pieuses, soit par des prédications ou des entretiens avec les docteurs. Dans un pareil milieu, son ancienne ferveur s'était un peu refroidie; et il ne pouvait en être autrement. Les écrits de saint Paul et des autres apôtres montrent assez, ajoute-t-il, combien des exhortations continuelles sont nécessaires pour entretenir le feu sacré. Il attend de Christ des temps plus heureux où l'on connaîtra et fera sa volonté seule, et où son empire prévaudra sur toutes les puissances du monde. Et pour que ces temps bénis arrivent bientôt, il prie le Seigneur à toute heure et du fond de l'âme, convaincu que ce doit être là l'ardente et continuelle prière de tous les chrétiens (4).

(1) « De piis rebus, quo in statu sint apud nostrates, nihil intellexi ex quo hùc veni, id est *ante semestre.* » *Corresp. des Réf.*, II, p. 167.
(2) « Canaius mecum est Taurini. » *Ibid.*, II, p. 166.
(3) « ..... totum semestre magis tranquillitatis spes hîc detinuit. » *Ibid.*, II, p. 166.
(4) « Taurini aut nulla est, aut rara religio... » *Ibid.* La doctrine évangélique faisait alors de grands progrès au delà des Alpes : nous le savons par le témoi-

Nous reviendrons sur le caractère de cette piété intime; mais nous avons hâte d'arriver à une lettre très-importante, que la *Correspondance des Réformateurs* nous donne sous le n° 268 (II, p. 209), et qui n'est rien moins que la révélation faite à Pierre Giron, secrétaire de la ville de Berne, d'un complot tramé par les cinq cantons catholiques contre les cantons évangéliques.

Cette lettre, qui n'est point signée, se trouve en manuscrit original aux Archives de Berne, et elle porte, au-dessous du *P.-S.*, la note suivante qui est de la main de Giron : « Cette lettre était incluse dans une lettre écrite de Turin à Farel, le 27 novembre 1529, par Emile Perrot, Français, demeurant chez l'archiprêtre de Carmagnole, au couvent de Saint-Jean, à Turin (1). » Or, la lettre à Farel, dont il est question dans cette note de Giron, n'est pas aux Archives de Berne. Etait-elle perdue? On pouvait le croire. Mais M. Herminjard a eu la bonne fortune de la découvrir à la Bibliothèque impériale de Paris (Collection Dupuy, tome CIII). Ce n'est pas l'original, c'est une copie ancienne. En la comparant avec la lettre au chancelier Giron et avec la note sus-mentionnée de celui-ci, il est arrivé à la certitude que c'était bien la lettre qui contenait celle au secrétaire de Berne; et il ne peut, en effet, y avoir le moindre doute sur ce point : les deux lettres ont été écrites le même jour, c'est-à-dire le 27 novembre 1529 (2). Quant à l'auteur de la lettre anonyme à Farel, la copie ancienne le désigne en toutes lettres dans une note qui était probablement tracée de la main de Farel sur la lettre originale. Cette note a dû être écrite après la mort de

gnage d'un médecin de Milan, Hortensio Landi. Il écrivait à Vadian, vers la fin de novembre 1529 : « Sachez que la cause de Christ est très-florissante dans presque toute l'Italie, quoique l'antechrist s'agite beaucoup çà et là pour écraser son ennemi. Je pense que ses efforts seront vains. — Scito rem Christianam in tota ferme Italia maxime florere, etc. » (*Corresp. des Réf.*, II, p. 209, note 2.) Mais nous croyons que par le mot *sectiones* Perrot entend les partis politiques, et non les partis religieux.

(1) « Hæ literæ fuerunt inclusæ literis Milei Perrotti, Galli, e Taurino..., etc. »

(2) D'après le copiste de Dupuy, l'année 1550 serait la date approximative de la lettre à Farel : c'est une erreur de vingt et un ans que notre savant éditeur a rectifiée.

Perrot : elle fait allusion à son ardent amour pour la piété et aux regrets qu'il a laissés après lui (1).

Voici maintenant la lettre de Perrot au chancelier bernois :

« Que le salut vous soit donné par N. S. Jésus-Christ !

« La charité répandue dans mon cœur par le Saint-Esprit me pousse à vous communiquer un fait qui intéresse au plus haut point votre prospérité ; et non-seulement la vôtre, mais la nôtre aussi, car je n'ai rien tant à cœur que de voir s'affermir et s'étendre toujours davantage la doctrine évangélique qui fait de grands et rapides progrès dans ma patrie, malgré l'opposition jalouse de Satan. Je vous écris pour vous découvrir les embûches que celui-ci a tendues ; et je tiens le fait d'une personne qui est parfaitement sûre, je devrais dire d'un témoin oculaire. Je tairai mon nom ; je me contente de vous signaler le complot, dans la pensée que par ce simple avis, vous et les magistrats de Berne, pourrez, avec votre prudence habituelle, conjurer le péril.

« Le 14 de ce mois de novembre 1529, un député des cinq cantons catholiques, l'Amman de Zug, a passé par Turin. Il se rendait à Bologne auprès de l'empereur Charles-Quint, afin de l'engager à entreprendre une expédition contre les cantons évangéliques, lui promettant un concours actif de la part des cantons catholiques. Vous comprenez assez quel est le danger qui vous menace. L'intrigue a été conduite très-secrètement ; mais je pense que Dieu a permis qu'elle me fût révélée afin que vous en fussiez avertis. Et ne recevez pas cette nouvelle comme un simple bruit public : elle est parfaitement certaine. Une fois avertis, vous pourrez plus facilement échapper au péril. On dit ordinairement que les coups prévus portent moins. Que le Christ tourne à bien l'avis que je vous donne, et qu'il vous conserve longtemps à l'abri de tout mal dans la même foi (2) ! »

(1) C'est ainsi du moins que nous comprenons ces mots : « Æmylii Perrotti animus pietatis amantissimus et sæculi sui querela. » *Corresp des Réf.*, II, p. 207, note 1.

(2) « Salus tibi sit a D. N. Jesu Christo ! etc. » *Ibid.*, p. 209-210.

Les historiens suisses, sauf Ruchat (1), se taisent sur cette démarche des cantons catholiques. Mais Perrot était bien renseigné ; et l'on peut croire que cet avis secret permit aux Bernois de prendre leurs mesures en conséquence.

Aussi bien, le péril était grand. Les cantons catholiques (Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald et Zug), exaspérés des progrès de la Réforme, avaient formé entre eux une ligue particulière; ils venaient en outre (février et avril 1529) de s'allier avec Ferdinand d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, pour le maintien de la religion catholique (2). Le 29 mai, un pasteur zurichois, Jacob Keyser, avait été condamné au feu et avait subi le martyre à Schwitz : il avait été traîtreusement enlevé par des gens de ce dernier canton, au moment où il allait prêcher à Oberkirch, dans le pays de Gaster (3). L'irritation était à son comble de part et d'autre. On allait en venir aux mains, les deux armées étaient déjà en présence, lorsque quelques cantons neutres (Glaris, Bâle, Soleure, Schaffouse et Appenzell), auxquels se joignirent les Grisons et les villes de Strasbourg et de Constance, s'interposèrent comme médiateurs. Après quinze jours de violents débats, la paix fut conclue et signée le 26 juin (4). Toutefois, les cantons catholiques n'avaient cédé qu'à contre-cœur, parce qu'ils se sentaient trop faibles; et ils attendirent en frémissant qu'une occasion favorable s'offrît à eux pour attaquer les cantons réformés. En congédiant leur armée, ils recommandèrent que chacun entretînt ses armes en bon état et se trouvât prêt au premier signal. Et, en novembre, ils nouèrent l'intrigue démasquée par Perrot.

Ils avaient choisi le moment avec beaucoup d'habileté. Charles-Quint était tranquille du côté de la France. Le funeste traité de Cambrai, cette œuvre de honte accomplie

(1) *Histoire de la Réformation de la Suisse,* par Abraham Ruchat. Edition L. Vulliemin. Tome II, p. 123.
(2) Ruchat, II, p. 105.
(3) *Ibid.*, II, p. 111.
(4) *Ibid.*, II, p. 116.

par deux femmes, Marguerite d'Autriche et Louise de Savoie, avait été conclu le 5 août 1529. Ce traité « anéantissait moralement la France en Europe, selon l'expression de Michelet... Il faisait François Ier plus faible que Pavie (1). » Les Turcs, qui avaient un instant fait trembler l'Europe, venaient de lever le siége de Vienne (14 octobre), décimés par la famine, le froid, la pluie et la longue arquebuse, perfectionnée en Allemagne. Le puissant empereur pouvait donc tout oser : il ne rencontrait personne devant lui qui pût s'opposer à sa volonté. Il était libre, en particulier, de tourner toutes ses forces contre les cantons évangéliques. Et l'on pense bien que le pape Clément VII, qu'il vit longuement à Bologne, en novembre 1529, ne dut pas le détourner de ce pieux devoir. Le souverain pontife le gagna, en effet : il lui fit promettre que s'il ne pouvait pas ramener les luthériens à l'obéissance de l'Eglise romaine par la douceur, il le ferait par la voie des armes (2).

Emile Perrot redoutait avec raison cette influence. En donnant avis (vers le milieu de janvier 1530) au chancelier de Berne, que « le député des cinq cantons catholiques était encore à Bologne, où il avait été très-bien accueilli par l'empereur, » il ajoutait : « L'intimité est merveilleusement grande entre ce monarque et le pape, et cela doit nous inspirer des craintes sérieuses pour la cause évangélique, car l'empereur ne voit que par ses yeux (3). »

Heureusement pour la Suisse réformée, Charles-Quint tourna toute son attention du côté des luthériens d'Allemagne. C'était là, en effet, qu'il fallait frapper un grand coup, afin de tarir à sa source le flot impur de l'hérésie. Aussi ne prêta-t-il pas main-forte aux cantons catholiques, quoique ceux-ci lui eussent encore envoyé des députés à la diète d'Augsbourg. Il avait assez d'ennemis sur les bras. Un nouvel acteur venait

(1) *Réforme*, p. 340.
(2) Ruchat, II, p. 235.
(3) « ..... Mira est Cæsaris ipsius et pontificis conjunctio, etc. » *Corresp. des Réf.*, II, p. 228. Lettre à Pierre Giron, à Berne.

de paraître sur la scène, et bientôt la guerre avec les Turcs et avec la France, rallumée plus vive que jamais, le contraignit de nouveau de porter ailleurs toutes ses forces (1).

Mais avant d'aller plus loin nous devons examiner une question qui ne manque pas d'importance. Nous avons attribué à Emile Perrot les deux lettres anonymes écrites à Pierre Giron. Avons-nous eu le droit de le faire? Est-ce bien à lui que revient l'honneur d'avoir fait cette révélation au chancelier bernois, et d'avoir ainsi rendu un éminent service à la cause de la Réforme? Examinons.

La lettre du 27 novembre n'est pas signée : « Je tairai mon nom, » dit l'auteur. Le post-scriptum, tracé par Perrot en caractères cursifs sur un petit carré de papier collé au bas de la lettre, porte ces mots : « L'*ami commun* donne à ce messager un écu d'or au soleil pour frais de route (2). » Et dans la lettre à Farel, dans laquelle est enfermé le billet anonyme à Giron, Perrot dit : « *Quelqu'un* (*quidam*) m'apporte l'épître ci-incluse, adressée au secrétaire de la ville de Berne, votre ami et familier, comme il le disait. » Cette épître à Giron est-elle donc bien de Perrot? — Les mots que nous avons soulignés sembleraient nous obliger à l'attribuer à un autre. Mais nous sommes arrivé à la conviction que ce *quidam*, ce *communis amicus*, si bien renseigné sur les relations intimes qui existent entre Farel et Giron, est tout simplement Perrot lui-même. Et voici nos raisons. D'abord, l'écriture est bien de lui : c'est la même que celle de la lettre autographe et signée du 3 février 1530, adressée aussi à Pierre Giron. L'adresse ne semble pas être, il est vrai, de la même main que le corps de la lettre; mais, dans son désir de garder l'anonyme, le prudent Perrot a fort bien pu contrefaire son écriture : l'adresse, en effet, est écrite en grosses lettres rondes mi-gothiques (3). Et d'ailleurs, la suscription d'un autre billet anonyme, écrit

(1) *Le Christianisme dans l'âge moderne*, par Etienne Chastel, p. 21.
(2) « *Communis amicus* dat huic nuntio unum aureum solarem ad viaticum itineris. » *Corresp. des Réf.*, II, p. 210.
(3) *Ibid.*, p. 211, note 13.

de Turin à Giron, quelques semaines plus tard (vers le milieu de janvier 1530), par le même *ami commun*, est certainement de la main de Perrot (1). Il y a de plus une grande ressemblance de style : c'est le même esprit et le même cœur qui ont dirigé la plume. Et puis encore, quel peut être cet *ami commun? commun*, à qui? à Farel et à Giron évidemment. Toutes ces raisons nous font penser à Perrot.

Voici toutefois la raison péremptoire qui nous autorise à voir dans Perrot non le copiste ou le rédacteur, mais le propre auteur de ces lettres anonymes : c'est que, dans la seconde (celle écrite vers le milieu de janvier 1530), nous lisons ces lignes : « Le duc de Savoie doit aller bientôt vers l'empereur (à Bologne où se trouvait aussi le souverain pontife), et *je dois y aller avec lui* (2). » Et d'un autre côté, nous savons par une lettre de Pierre Bunel à son ami Perrot, que celui-ci « *a vu de ses yeux* le pape et l'empereur (3). » Or, sa position de fortune était plus que modeste; il dit à Farel : « Si j'avais de l'argent, je viendrais vous voir..., mais la pauvreté me retient. » Où donc aurait-il eu l'occasion de voir ces deux souverains, sinon lorsqu'il accompagna le duc de Savoie à Bologne et qu'il assista au couronnement de l'empereur, qui eut lieu le 24 février 1530 ? Il faut donc supposer que Perrot était au service de Charles III, ou attaché à un titre quelconque à quelque seigneur de la cour. Il a pu ainsi savoir bien des choses que le public ne savait pas, et les savoir de première main et très-sûrement. Des hommes comme Perrot sont toujours recherchés. Le célèbre professeur Danès faisait grand cas de lui ; et le cardinal de Tournon aurait voulu l'avoir à sa suite et se l'attacher en qualité de secrétaire ; mais Bunel, de qui nous tenons ce dernier fait, ne conseille pas à son ami d'accepter cette offre, quelque honorable qu'elle fût : il pré-

(1) *Corresp. des Réf.*, II, p. 229, note 5.
(2) « ..... egoque cum eo iturus sum. » *Ibid.*, II, p. 229.
(3) « De pontifice et Cæsare quid ego tibi scribam quum et *tu utrumque de facie noris*, et meam de illis sententiam pulchre calleas? » Epist. XVI, p. 25. Lettre écrite de Venise, et quoiqu'il n'y ait pas de date, on voit par le contenu qu'elle est de la fin de janvier 1533.

fère lui voir continuer ses fortes études de jurisprudence (1).

Il n'y a rien d'étonnant à ce que Perrot, quoiqu'il fût tout gagné aux idées nouvelles, se mît ainsi au service du duc de Savoie : il espérait que ce prince pourrait être rendu favorable à la cause protestante. Luther avait eu cette espérance en 1523, et il avait écrit une lettre qui fut portée à la cour de Savoie par le chevalier français Anémond de Coct. Il était revenu au réformateur que le duc « était animé d'une ardeur incroyable pour la gloire de l'Evangile, » et il s'en réjouissait comme d'une nouvelle conquête du Seigneur (2). Perrot se berçait encore d'une illusion analogue. On croit si facilement ce qu'on désire ! Il ne pensait pas toutefois que ce fût par sympathie pour l'Evangile que le duc pourrait se montrer favorable, mais par intérêt politique et par cupidité. Voici, en effet, ce qu'il écrivait à ce sujet à Pierre Giron, le 3 février 1530 :

« Notre ami commun de Turin désire que je vous transmette sur la cour de Savoie quelques renseignements très-sûrs et de nature à vous intéresser. Le duc s'entretient assez souvent avec l'un de ses familiers qui connaît bien les Eglises d'Allemagne, et il le questionne volontiers sur ce sujet. *Que ce soit par sympathie pour l'Evangile, nous n'avons pas lieu de le croire ;* mais son *extrême cupidité* fournirait peut-être une chance d'autant plus certaine de le rendre favorable à notre religion, que les trois Etats de Savoie, requis ces jours passés de lui accorder de l'argent pour une guerre contre les luthériens allemands, ont déclaré qu'ils ne les considéraient pas comme étant leurs ennemis. Messieurs de Berne devraient peut-être sonder les dispositions du duc en lui adressant un exposé de la doctrine évangélique. On pourrait lui parler de la sécularisation des biens de l'Eglise, lui rappeler que sa maison est

(1) « ..... contra egestatem conari non possum. » *Corresp. des Réf.*, II, p. 208. Cet aveu de Perrot n'ôte rien à l'estime que fait de lui le cardinal de Tournon : « Adeo ut is non solum laudarit, sed *te suis habere*, si quo pacto fieri posset, *velle dixerit*... » Bunelli. Epist. XVI, Venetiis (fin janvier 1533).

(2) « ..... incredibiliter fervens in gloriam Evangelii... » *Ibid.*, I, p. 152.

issue de ce pays de Saxe où l'Evangile vient de renaître, etc. (1). »

Ce familier de la cour de Savoie était le docteur en théologie Joachim Zasius, natif de Fribourg en Brisgau, qui fut pendant plus de vingt ans le secrétaire allemand de Charles III. C'était probablement par ce docteur ou par les amis de ce docteur que Luther avait reçu des informations et qu'il avait espéré pouvoir agir sur l'esprit de ce prince (2). Le fait est que Charles III fut toujours très-versatile en politique; et ceux qui ne le connaissaient pas à fond, ou qui n'étaient pas très-versés dans les secrets de la diplomatie, ont pu se flatter de le voir un jour ou l'autre se tourner du bon côté. On l'a surnommé *le Bon;* mais l'appellation de *Malheureux* lui aurait convenu davantage. Il flotta sans cesse entre François I[er], son neveu, et Charles-Quint, son beau-frère, et il fut maltraité par tous les deux.

Quoi qu'il en soit, Berne ne paraît pas avoir suivi le conseil de Perrot. La puissante république savait à quoi s'en tenir sur les prétendues dispositions favorables du duc de Savoie. Elle avait renoncé, le 6 octobre 1529, à l'alliance conclue avec lui, après avoir renouvelé trois jours auparavant sa combourgeoisie avec Genève. Les méfiances étaient mutuelles; et bientôt la lutte éclata. En octobre 1530, en effet, une armée suisse vint défendre Genève contre les gentilshommes savoyards de la Cuiller, qui assiégeaient la ville au nombre de plusieurs milliers et se promettaient, après l'avoir prise d'assaut, de tout passer au fil de l'épée (3).

Disons deux mots, en passant, de Pierre Giron, le correspondant de Perrot. Il mérite bien cet hommage de notre reconnaissance, car il favorisa de tout son pouvoir et avec une habileté consommée la cause évangélique dans la Suisse romande. C'était un ancien élève de Farel à l'université de Paris

(1) Nous avons transcrit le sommaire qui nous est donné par M. Herminjard. Voir le texte latin dans la *Corresp. des Réf.*, II, p. 237-8.
(2) *Ibid.*, II, p. 237, note 4, et I, p. 152, note 2.
(3) Ruchat, II, p. 300-307.

(1519), et il conserva toujours une grande amitié pour son maître. Il avait d'abord été notaire et secrétaire allemand de la justice à Fribourg, sa ville natale. Mais dès le milieu de l'année 1525, il fut au service de messieurs de Berne, et en qualité de chancelier de cette république, il contribua puissamment au progrès de la Réforme (1). Plus d'une fois sans doute il fut appelé à modérer la fougue toute méridionale de l'ardent Dauphinois, et à contenir son zèle impétueux dans les bornes de la légalité et de la sagesse. Farel voyait les choses en missionnaire, ne comptant pour rien les difficultés, parce qu'il comptait sur le secours de Dieu et qu'il n'était responsable que devant sa conscience. Giron, au contraire, voyait les choses en homme d'Etat, qui se sent responsable devant ses concitoyens et qui n'est pas obligé de tenter l'impossible. Mais on peut dire que le réformateur exerça une influence considérable sur le chancelier, et que celui-ci ne fut pas étranger à ces vaillantes décisions qui assurèrent le triomphe de l'Evangile, à Berne, d'abord, et puis dans les pays romands qui étaient plus ou moins sous la dépendance des Bernois. Il est certain que Farel a connu sinon inspiré cette belle « adresse de messieurs de Berne à tous leurs ressortissants » (du 17 novembre 1527), pour annoncer la fameuse dispute qui eut lieu à Berne le 5 janvier 1528 et les jours suivants, dispute à laquelle furent invités les évêques de Constance, de Bâle, du Valais et de Lausanne, et après laquelle Berne se déclara officiellement pour la Réforme. La traduction de cette adresse du latin en français est de la main de Farel (2).

CHARLES DARDIER.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) *Corresp. des Réf.*, II, 7, note 1.
(2) « ... Habes hîc *versum* Mandatum prout tumultuarie *potui*... » Farel à Martin Krumm, sous-secrétaire de Berne; d'Aigle, 8 décembre 1527. *Ibidem*, II, p. 63. Le Manifeste est à la page 54.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

PETIT DIALOGUE

D'UN CONSOLATEUR CONSOLANT L'ÉGLISE EN SES AFFLICTIONS TIRÉ DU PSEAUME CXXIX, PAR PIERRE DU VAL (1)

L'ÉGLISE.

A bon droit je t'ayme et te révère, ô Consolateur, me réputant heureuse pour t'avoir rencontré, et ne doubte point que ton adresse à moy ne me soit un don singulier de Dieu. Pourtant me persuadant de ta clémence accoustumée, je deviseray tant plus familièrement avec toy. Tu ne trouveras donc estrange si je te fais la question que Hérémie (XII) tant sainct prophète, fort expérimenté aux afflictions : David (ps. LXXIII) roy tant fidèle et renommé : Job (XXI) le juste, rocher invincible de patience, et Abachut (I) vertueux voyant ont fait : s'esmerveillant pour veoir les meschans abonder en prospérité. Car pour ma part, je ne me contriste point tant des injures et outrages, qu'on me fait, en mes membres que pour veoir le sainct nom de mon Dieu blasphémé, blasmé et diffamé. Et aussy pour ouyr que les séducteurs sont appelez sainctz docteurs, gens contagieux, bons religieux. Les devins, divins. Les apostats, apostoliques. Les iniques, celiques. Les persécuteurs, zélateurs. Les meschans, innocens : et au rebours, les pacifiques sont dits hérétiques et troubleurs de républiques, les gens de bien sont estimez pires que chiens : mais encor ce qui plus esbranle les miens, et donne matière d'orgueil aux ignorans, c'est que le Seigneur semble résister entièrement à ceux qui taschent d'avancer sa gloire, et au contraire, estre favorable à ceux qui la reculent de tout leur pouvoir : de quoy advient que plusieurs disent (Esaïe V) le mal estre bien et le bien estre mal : mettans ténèbres pour lumière, et lumière pour ténèbres : chose amère pour douce, et chose douce pour

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 354.

amère. Je te proposeroye des exemples assez du temps passé, si nous n'en avions des presentes toutes prestes devant nos yeux. Qui est maintenant le fidèle qui ne souspire quand on lui met audevant ce misérable royaume d'Angleterre? Qui est le cerveau si dur, qui n'en respande quelque larme, considérant un pays tant florissant, un roy tant bien instruict, des églises tant bien réduictes, avoir eu si soubdaine cheute, une ruyne tant précipitée, et un renversement si hastif? fut-il onques tragédie tant terrique, horreur plus horrible, et jugement plus admirable? Veoir le sainct service de Dieu, sa divine parolle foulée, mesprisée, et totallement corrompue, le service des ydolles dressé et eslevé (1). Que peuvent dire à cette heure, ou s'ilz ne le disent-ilz le pensent, aucuns malheureux desvoyez? Disent-ilz point ou que ceste parolle qu'on y preschoit paravant, n'estoit point la pure parolle de Dieu, ou ilz estiment que Dieu est plus faible que les diables, puisqu'il ne défend point sa parolle. N'est-ce point là un blaspheme intollérable et digne d'estre déploré? Si donc il y a en toy (Philip. II) quelque exhortation selon Christ, si quelque consolation de charité, je te prie de l'espandre en moy.

LE CONSOLATEUR.

Je ne veux te priver de ce à quoy je t'ay paravant que j'estoye envoyé à toy. Pour donc satisfaire à ta première demande, par laquelle tu voulois aucunement prouver l'occasion juste de ton deuil, allegant tesmoins dignes de toute foy qui ont esté attainz de tels ennuys que toi : l'un voulant disputer avecques Dieu (Hérém. XII) et parler jugement avec luy. L'autre disant (psalm. LXXII) que ses pieds à peu près avoyent décliné, et que peu s'en estoit failly, que ses pas ne fussent glissez. Le tiers (Job XXI) se troublant disoit tremblement avoir saisy sa chair. Le quart (Abac. I) se plaignant d'avoir crié pour la violence et de n'avoir esté exaucé. Or, il te faut entendre que nonobstant la fidélité, vertu et piété de ces sainctz personnages, si avoyent-ilz leurs affections humaines, que l'Escriture n'a point voulu taire, pour déclarer que rien n'est parfaict qu'un

(1) Cette remarquable appréciation de l'état de l'Angleterre, pendant le court essai de restauration tenté par la catholique Marie, succédant au protestant Edouard VI, ne semble pas moins étonnante sous la plume d'un prélat que celles que nous avons déjà signalées, p. 354, en note; on en vient insensiblement à se demander si Pierre Duval, l'auteur du *Petit Dialogue*, est bien le même que Pierre Du Val, évêque de Séez. Il y a là un mystère difficile à éclaircir; on se borne à l'indiquer.

seul Dieu, qui leur a aisément pardonné ceste faute, en laquelle ilz ne sont demourez, comme très-bien le demonstrent leurs sainctes parolles après. Encor pourroit-on dire sans faillir que telles questions sont comme admirations excessives d'espritz transportez et ravis jusques au jugement de Dieu. Veu que tost après l'un dist (Abac. I) : O Seigneur créateur, tu es net des yeux, sans que tu regardes mal, et ne pourras regarder à l'iniquité. L'autre (Hérém. XII) dist-il pas avec une grande fiance : et toy Seigneur tu m'as cogneu, tu m'as veu et as esprouvé mon cœur envers toy? Et David revenant (ps. LXXIII) à soy, dit-il pas incontinent après : quand je proposerois de parler ainsi, je seroy injurieux vers la génération des enfans de Dieu : jusques à ce que suis entré au sanctuaire de Dieu, j'ay considéré jusques aux fais derniers des meschans. Mais Job (XXI) parlant plus profondément dit : qui enseignera la science à Dieu qui juge les choses hautes? car autrement il est escrit (Esaïe XLV) malédiction sur celui qui estrive contre son facteur, comme le pot envers le potier de terre : Veu (Esaïe LXIV) que c'est ce grand Seigneur, formant la lumière et créant les ténèbres, faisant la paix et créant l'adversité. A il pas créé le destructeur pour dissiper? N'est-ce pas (Job V) aussy le tout-puissant qui fait la playe et met l'emplastre? qui navre et ses mains rendent la santé? qui lui (Job IX) dira donc pourquoy fais-tu ceci ou cela, et sera innocent? Il te faut contenter simplement de sa volonté juste : toutesfois l'Escriture montre quelque cause. Quant aux mauvais donc, je croy que tu n'as point d'envye du bien que Dieu leur fait (Math. V) faisant lever son soleil sur eux, et leur envoyant la pluye comme aux bons : car autrement ce grand père de famille, te pourroit à bon droict dire ce qui fust dit à cet ouvrier murmurant (Math. XX) : ne m'est-il pas licite de faire ce que je veux de mes biens? Et ton œil est-il mauvais que je suis bon? Mais j'entends bien que tu es troublée de veoir les gens de bien mesprisez, foulez, persecutez, oppressez, et Dieu en eux deshonnoré. Tu as déjà bien peu entendre, que tout homme doit captiver son esprit en tout ce qui plaist au Seigneur, comme aussy il veut qu'on le prie que sa volonté soit faicte en la terre comme au ciel, estant riche en tous les deux.

Or, tous les cieux (ps. CXV) sont au Seigneur, mais il a donné la terre aux enfans des hommes : voire (Job IX) aux mauvais, afin que par ce moyen ils soyent inexcusables : lorsque Dieu leur repro-

chera leur ingratitude, et qu'à luy n'aura tenu qu'ilz ne soyent estez receus aux biens célestes : veu qu'il les y a alléchez par les biens de la terre. Ainsi est-il dit à ce mauvais riche (Luc XVI) estant ès tourmens en enfer : filz (lui dist Abraham au sein duquel estoit le Lazare un des tiens) souvienne toy que tu as tenu les biens en ta vie, et Lazare semblablement les maux : et maintenant il est consolé, et tu es tourmenté. Ainsi donc les meschans ne croyans ou ne cerchans de vie que la présente : Dieu leur y donne aucune fois pour quelque respect, prospérité : en quoy mesme reluyt la grandeur de sa miséricorde : et cela mesme suffiroit pour te contenter : entendant que Dieu reservant les biens et richesses célestes aux siens, il ne veult qu'ilz s'amusent aux voluptez et délices de ce monde : qui au près des éternelles ne sont que vanité et misère. Et jaçoit qu'il ayt quelquefois donné à aucuns des siens abondance de biens, comme à Abraham, Isaac, David, et autres : si les a il meslez de fascheries et de troubles, afin de retirer leurs cœurs de ces choses caduques et corruptibles, pour les ravyr aux parfaictes et incorruptibles. Mais encore depuis que Christ est venu, sachant pleinement la volonté de son père, il a plus amplement déclaré, tant par doctrine que par vie (Act. XIV) que par diverses tribulations il faut entrer au royaume des cieux. Et luy mesme qui estant mis pour signe (Luc II), auquel on a tousjours contredit, pour la joye à lui proposée (Héb. XII) a enduré la croix, ayant contemné honte et a souffert telle contradiction des pécheurs à l'encontre de soy. Il ne doit point faire mal à ceux qui portent son nom de porter aussi sa marque : et ne faut pas que les membres présument de passer par autre voye que n'a fait le chef. Car le père l'a mis pour exemple aux siens, et ne faut demander raison de cela, sinon celle que donne l'apôtre S. Paul à savoir (1 Corint. I) que Dieu a affolly la sapience de ce monde, quand il lui a pleu par la prédication de la croix, que le monde répute folle, sauver ceux qui croyent, qui ne se doivent estonner (1 Pier. IV) quand ils sont esprouvez comme en la fournaise : en tant qu'ilz communiquent aux afflictions de Christ, lequel toutesfois a souffert pour autre occasion que ses fidèles, et aussi son sang est d'autre nature que celuy de ses martyrs : car Christ a souffert pour les péchez de tout le monde, luy juste (1 Pier. III) pour les injustes comme celuy en la bouche duquel n'a esté trouvée fraude : mais toy le plus souvent en la per-

sonne des tiens, tu souffres pour tes peschez, lesquels toutesfois il plaist (ps. XXXII) au Seigneur cacher et couvrir, ne te les imputant point, à cause de sa miséricorde : et mesme en tes afflictions il te fait conformer à l'image de son filz, qui (Rom. VII) a apprins obéissance par les choses qu'il a souffertes : duquel aussy le sang profère meilleures choses que celuy des tiens : car le sang de Christ ploye Dieu (Hébr. XII) à miséricorde et annonce la paix, ou celui des tiens provoque la justice divine (Gen. IV) et crie vengeance contre ceux qui le répandent (Apoc. VI), et avec ce il leur est commandé de se reposer encore un petit de temps jusques à ce que leurs compaignons serviteurs soyent accomplis : et leurs frères qui doivent aussy estre mis à mort comme eux. Il apparoît par cela que le nombre des sainctz martyrs de Christ n'est pas encore accompli. Davantage quand Hélie se plaignoit (1 Rois XIX) d'estre tout seul ayant le zèle du Seigneur : responce lui fut faite qu'en Israël y en avoit encore sept mille de reste, desquels les genoux n'avoient point esté ployez devant Baal. C'est là une autre cause de la patience de Dieu : qui (Rom. II) pour l'amour des siens espargne les meschans, lesquels par sa longue attente, pacience et bénignité, il invite à repentance.

L'ÉGLISE.

Tu as grandement récréé et fortifié mon esprit par tes douces parolles : si que tu as apeuprès essuyé mes larmes, ou pour le moins changé, car ou je déploroye en amertume de mon cœur les afflictions des miens, tu me donnes matière de plus tost déplorer l'impiété de mes adversaires, t'oyant dire que la récompense terrible de leur meschanceté est mort éternelle, et la peine des miens n'estant que d'un moment : est en l'attente d'une gloire infinie. Mais je te prie de m'enrichir encor ce propos, selon le don que Dieu t'a donné par lieux de la Saincte Escriture, en laquelle gist tout mon support et ma joye : car tu ne m'allégues passage (Hébr. IV) qui ne m'atteigne jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, aussy des joinctures et des mouelles. Or je te requiers de la mesme rémunération, comme de mon enfant (1 Cor. VI) et ainsy que je t'ai ouvert mon cœur, eslargy moy aussy le tien.

LE CONSOLATEUR.

Ce me sera un grand plaisir de te pouvoir induyre à te rendre louable en toutes choses, comme servante de Dieu : en maintes (2 Cor. VI) souffrances, en tribulations, en nécessitez, en angoisses, en playes, en emprisonnemens, en labeurs, en pacience, par armes de justice à dextre et à senestre : par honneur et deshonneur, par diffame et bonne renommée, en sorte que les tiens estans reputez abuseurs, soyent toutesfois véritables, comme mourans et voicy ils vivent, comme chastiez et toutesfois non mis à mort, comme tristes, et toutesfois toujours joyeux, comme poures et toutesfois enrichissant plusieurs, comme n'ayans rien, et toutesfois possédant toutes choses (Collos. I). C'est aussy bien raison qu'ilz accomplissent le reste des afflictions de Christ en leur chair, tant qu'ilz seront en ce monde (1 Cor. IV) portans tousjours partout en leurs corps, la mortification du Seigneur Jésus, afin que la vie de Jésus soit aussi manifestée en leurs corps, sans qu'ils ayent honte si sont affligez comme chrestiens (1 Pier. IV) sachant qu'ils glorifient Dieu en ceste partie : car à la révélation de la gloire de Christ ilz seront resjouis estant en liesse. Jesus aussi soubs une propre similitude monstre bien cela (Jean XVII). Quand, dit-il, la femme enfante, elle a tristesse, pourtant que son heure est venue : mais après qu'elle a enfanté un enfant, il ne luy souvient plus de la douleur, pour la joye qu'elle a qu'un est nay au monde. Puis il promet qu'après la tristesse, il les reverra derechef et leur cœur s'esjouira : leur disant davantage. Vous aurez affliction au monde et paix en moy. Au bout de tout, il les encourage parce qu'il a vaincu le monde. A ce propos servira aussy fort bien (4 Es. 4, 7) la parabole qui est proposée à Esdras, d'une cité édifiée, estant pleine de biens, de laquelle l'entrée est estroicte, et mise en lieu dangereux de cheoir en bas, tellement qu'à dextre il y a quelque feu, et à senestre une profonde eau : et n'y a qu'un seul sentier mis entre eux, à savoir entre le feu et l'eau : et le sentier ne contient seulement que le pas d'un homme. Si l'on donne en héritage la cité à un homme, comment recevra il son héritage si jamais paravant ne passa le péril qui est mis audevant?

Telle est la portion des tiens. Jésus Christ (Math. VII) confirme ce propos, disant que la porte est estroicte qui conduict à la vie,

et peu entrent par ycelle. Il n'y a point de faute que cette voye estroiste ne soit la voye d'affliction : comme il est dit (1 Pier. IV) que le juste est sauvé difficilement en souffrant et endurant : et la raison est (4 Esdr. 10) qu'Adam ayant transgressé les constitutions du Seigneur, les entrées de la vie à venir ont esté faites estroictes, tristes et laborieuses. Et ores que cela soit commun tant aux fidèles qu'aux infidèles : si est ce que le grand Dieu voulant déclarer sa puissance vers les siens, les fait venir à leur but et heureuse fin par choses contraires : à savoir au bien souverain par un grand mal, à honneur par deshonneur, à bénédiction par malédiction, à repos et sejour par labeurs et travaux, à joye et liesse par pleur et tristesse, à tranquillité et paix par troubles et fascheries, à port par tempeste, à vie par mort, à salut par perilz, en liberté par captivité, en lumière et clarté par ténèbres et obscurité, à richesse par poureté, à contentement par contemnement, à amitié par inimitié, à dignité par indignité, à consolation par désolation, à satiété par famine, à réfrigère par feu, au plaisir par déplaisir, à bonheur par malheur. Comme donc tu as pour le présent expérience des choses adverses, assure toy des heureuses et prospères à l'advenir.

L'ÉGLISE.

De tant plus oy je tes parolles et les gouste, d'autant ou plus reçoy je de contentement par icelles. Que beny sois tu du Seigneur qui m'as tant bien confortée : Et puis que tant libéralement tu te communique à moy, je seray tant plus hardye de te descouvrir tout ce que j'ay sur le cœur. Or m'as tu desjà ouy dire, que les meschans m'ont fait mille assaux dès ma jeunesse, et m'ont souvent travaillée, et toutesfois ilz ne m'ont peu vaincre ne destruyre. Mais maintenant je me sens grandement débilitée, tant pour ce que je suis vieille et décrépite, et que cest âge n'est pas si propre à soustenir les coups et horions comme quand j'estoye jeune et forte. Nonobstant de tant plus que suis caduque et approche de ma fin, de tant plus me charge on de coups : tellement que je crains que sur la fin, il ne me faille rendre les armes. Car à la mesure que je deviens faible, mes adversaires se fortifient. Ilz ont jà fait une merveilleuse brèche en mes forteresses. Vray est que j'ay munitions à force : mais si je ne m'en puis aider que me profiteront-elles? je souloye avoir des plus grandz à mon secours, mais Dieu me les a ostez. Il en y a bien encore assez

bon nombre, qui du commencement se sont assez bien employez : mais à la longue et pour la continuation du combat, ils sont descouragez et devenus froidz à merveille. Les autres se sont addonez à volupté en laquelle ilz se sont tellement abastardis, qu'ils ne taschent qu'à composer paix, pour mieux vaquer à leurs ordures et se vautrer en leur bourbier. Les autres par légèreté et inconstance, ont laissé mon party et se sont retirez aux ennemys. Les autres se sont esgarez ça et la, qui s'efforcent de me combattre, et les papistes mes adversaires. Les autres sont comme espions, pour guetter ceux qui sont les plus faibles, pour les laisser et suyvre les plus fortz pour les troubler.

Brief je ne voy (1 Cor. IV) de mon costé que gens condamnez à mort, qui sont faitz un regard au monde, aux anges et aux hommes. Gens folz pour Christ, villains jusques à ceste heure ayant faim et soif, estans nudz, buffetez, errans d'un lieu en l'autre, labourans et ouvrans de leurs propres mains : desquelz on dit mal, et ilz disent bien : on les persécute et ilz l'endurent : on les blasme et ilz prient : ilz sont faits comme les abhominations de ce monde, et comme l'ordure de tous jusques à ceste heure.

LE CONSOLATEUR.

Pour certain (Apoc. XII) tu es bien comparée à ceste femme enceinte, qui crie en travail d'enfant et souffre douleur pour enfanter. Car le serpent fait une cruelle bataille contre ceux de ta semence, qui gardent le commandement de Dieu : et ont le tesmoignage de Jesus Christ : lesquelz je ne doubte point que tu n'ayme comme la mère ses chers enfans (4 Esdr. 5). Mais les as-tu plus aymez (Daniel XII) que celuy qui les a fait? qui par ce moyen les veut nettoyer, blanchir et esprouver : Ores qu'ilz tresbuchent (Daniel XI) par l'espée, par flamme, et en captivité, et en pillerie, par plusieurs jours. Or par le menu je veux respondre à toutes les complaintes que tu me fais. En m'allégant donc que dès ta jeunesse ilz t'ont tourmentée : cela ne céde point à ton mal, veu qu'il est bon de porter le joug du Seigneur en la jeunesse, car on se tient plus (Prov. XXII) coy, et la voye qu'on tiendra en jeunesse, on ne la rejette point en vieillesse. Pourtant en la tienne (Lamen. III) se joug continue, auquel toutesfois le Seigneur ne te reboutera éternellement, qui me fait dire que ta vieillesse est plus à ton avantage qu'au-

trement : car plus es-tu vieille, mieux dois-tu être exercitée à la guerre, et tant mieux cognois-tu les ruses de l'adversaire, tant plus aysément le vaincras-tu, comme plus expérimentée au combat. Par cela encore dois-tu prendre plus grand courage, comme asseurée d'avoir en brief bonne issue de la bataille, et d'obtenir pleine victoire. Puis donc que ceste condition t'est donnée du Seigneur de combattre, il te le faut faire jusques au bout. Car (2 Tim. II) si aucun combat, il ne sera point couronné s'il n'a combattu deument. Ceux aussi (2 Cor. IX) qui courent à la lice, courent bien tous, mais un seul emporte le pris, à savoir celuy qui court jusques au bout, par perseverance : car qui perseverera (Mat. XVI et XXIV) jusques à la fin sera sauvé. Il faut que le laboureur laboure premier que prendre des fruictz; je te veux encor ramentevoir les paroles de ce tien Paul approchant de sa fin : je dois, dit-il, maintenant estre sacrifié et mis à mort : le temps de mon definement est prochain. J'ay bataillé bonne bataille, j'ay achevé mon cours, j'ay gardé la foy à mon capitaine Jésus-Christ : quant au reste, la couronne de gloire m'est gardée, que le Seigneur juste juge me rendra en ceste journée-là : et non-seulement à moy, mais aussy à tous ceux qui auront aymé sa venue. Ouy mais, tu devois, foible comme tu dis : et tes ennemys fortz? véritablement les adversitez du juste sont en grand nombre (ps. XXXIV), toutesfois le Seigneur le délivre de toutes. N'est-ce pas luy (ps. XXXV) qui soustient la cause contre ceux qui te font la guerre? Ne prent-il pas l'escusson et la lance, et se leve à ton aide? tire il pas la lance et la serre contre ceux qui te poursuyvent? ne rend il pas confus et honteux ceux qui quierent ton âme et qui pensent mal contre toy? Sont ilz pas repoussez arrière et deshonnorez? Le Seigneur magnifique aime il pas la paix de sa servante? Voys tu pas (ps. XXXVIII) que les meschans ont desgainé le glaive, et ont tendu leur arc pour faire tresbucher l'affligé, et le povre et pour meurtrir ceux qui sont droictz de cœur : mais leur glaive entrera en leurs propres cœurs et leurs arcz seront rompus? Or de cecy je te parleray davantage cy-après. Contente-toi donc, sans te descourager pour ta viellesse, de la responce faite à Paul, priant le Seigneur que l'ange de Satan se partist de luy : ce t'est assez (2 Cor. XII) de ma grace, car ma puissance est parfaite en infirmité. Par quoy donc avec ce sainct apostre glorifie toy contre tes adversaires en tes infirmitez afin que la puissance de Christ ton

espoux habite en toy : prens plaisir comme lui en infirmitez, en injures, en nécessitez, en persécutions, en angoisses, par Christ : car quand tu seras ainsi foible, alors tu seras puissante. Au reste tu déplore la lascheté de ceux qui t'ont laissée : Jésus-Christ dit-il pas (Mat. XV) que toute plante céleste que son père n'a point plantée sera arrachée (Jean XV) ? il oste aussy toute branche de la vraye vigne qui est Christ, laquelle en luy ne porte point de fruict. N'est-ce point (Esaïe VI) le peuple qui a le cœur endurcy, les oreilles estoupées, les yeux fermez que le Seigneur a rejetté ? Laisse les crier conjuration, n'aye crainte d'eux, et qu'ils ne t'espouvantent : car ce n'est (Esaïe I) qu'une gent pescheresse, un peuple aggravé d'iniquité, une semence mauvaise, des enfans corrompus, qui ont délaissé le Seigneur, et non seulement toy : ilz ont provoqué le sainct d'Israël, et se sont retirez arrière de luy. C'est le peuple rebelle, dont les fils sont menteurs, enfans qui ne veulent escouter (Esaïe XXX) la loy de Dieu. Quelle en sera donc la fin? Ceste iniquité leur sera comme une ruyne qui chet : et comme une rompure soy jettant et pendant hors en quelque haute muraille, de laquelle le tresbuchement vient soubdain et à coup. Mais de toi il est dit : que ceux qui t'édifieront se hasteront (Esaïe XLIX), et ceux qui te veulent destruire et gaster, s'en iront arrière de toy. Pour ce peuple anglois lequel tu lamente tant, à cause du scandale qu'il t'a fait : estime que c'est une de ces sept testes de ceste beste qui monte de la mer (Apoc. XIII) laquelle avoit esté comme occise à mort et la playe de sa mort a este guarie, laquelle playe lui avoit esté faite par ce glaive teinct de sang, qui est la parolle de Dieu : lequel les a reprouvé, en quoy il a déclaré un merveilleux jugement : mais quel tort leur a il fait, leur ayant donné un tel livre de refus, (Esaïe L) et d'avoir répudié une telle paillarde? Et qui est le créditeur auquel il les a vendus? N'ont-ilz pas esté vendus pour leur iniquité? Ceste putain affectée n'est-elle pas délaissée pour ses forfaictz? Pourquoi est-ce que quand il est venu à eux ilz ne l'ont point voulu recevoir? Quand il les a appelez, pourquoy n'ont-ils pas répondu ? Mais encore sa main est-elle tant abrégée, qu'il ne les puisse racheter? Voicy tous les meschans d'entre eux s'envieilliront comme le vestement et la teigne les consumera : Le Seigneur donc ne pourra il les ramener quand il lui plaira ? Et encore quand il ne le fera : qui es-tu, ô paisible église, que tu craignes l'homme mortel, et le fils de

l'homme qui est mis comme le foin. Et bien que (Esaïe LIV) le Seigneur t'ait appellée comme femme délaissée et affligée d'esprit, et comme femme rejettée en jeunesse, et encore qu'il t'ait délaissée pour un petit moment : si te rassemblera il par grande compassion. Ores qu'il ait un petit, comme en un moment de indignation, muré sa face de toy, si aura il compassion de toy par miséricorde éternelle. Retien aussy pour un poinct asseuré, que nonobstant l'inconstance des hommes, la vanité est corruption d'yceux : le ferme fondement de Dieu demeure qui a ce sceau : (2 Tim. II) le Seigneur congnoist ceux qui sont siens, et quiconque invoque le nom de Christ, qu'il se retire d'iniquité. Je retourne encore à te dire pour ceux qui se sont retirez de toy, ce que S. Jean disoit (1 Jean II) : ils sont yssus de toi, mais ils n'estoient pas des tiens, ils fussent certes demourez avec toy ; mais afin qu'ilz soyent manifestez que tous ne sont point des tiens : entre lesquels (1 Cor. XI) aussy il faut qu'il y ait des sectes afin que ceux qui sont approuvez soyent descouvertz. Mais entens la fin de ces scandaleux en la (Matt. XIII) manière, dit Jésus-Christ, qu'on cueille l'ivroye et qu'on la brusle au feu, ainsi seront ilz au definement de ce monde : le filz de l'homme envoyera ses anges, et cueilleront de son royaume tous scandales, et ceux qui font iniquité, et les jetteront en la fournaise du feu, là où sera pleur et grincement de dentz.

(La fin au prochain numéro.)

LE PROTESTANTISME A LIMOGES

1572

A Monsieur le Rédacteur du BULLETIN.

Limoges, le 7 juillet 1870.

Monsieur,

Je regrette que mes occupations m'aient empêché de vous envoyer plus tôt copie du document que vous m'avez fait l'honneur de me demander. Il ne renferme aucun détail nouveau sur la mort de Coligny, comme vous pourrez vous en convaincre ; mais il indique les motifs qui déterminèrent les autorités de Limoges, à s'opposer au massacre des protestants, bien que « chascun en son cœur le souhaitât, » et, à cet

égard, il offre un véritable intérêt. Il m'a mis sur la voie d'autres pièces plus précieuses relatives à l'établissement et aux progrès de la Réforme à Limoges et dans plusieurs localités du Limousin. Je m'occupe de recueillir toutes les indications éparses dans divers manuscrits et dans quelques ouvrages historiques très-anciens, et j'espère pouvoir vous transmettre un jour ou l'autre quelques-uns des résultats de mes recherches. J'y joindrai, avec le volume promis à la Bibliothèque du protestantisme français, le *fac-simile* du calque d'un vitrail représentant Jeanne d'Albret prêchant l'Evangile à Limoges, avec cette légende :

Mal sont les gens endoctrinés
Quand par femme sont sermonnés.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

J. Bonhoure.

LES NOUVELLES DE LA MORT DE L'ADMIRAL ET AULTRES SEIGNEURS DE PARTY; L'ORDRE ET DÉLIGENCE A LA GARDE DE LA VILLE.

La moysson avoit esté assés fertille au païs de Limosin en ceste année mil V^{c} soixante-douze, heu egard aux précédentes et grand stérilité des pays circonvoysins. Le peuple vivoit en paix, et commençoit ung peu respirer et reprandre son halaine; ung chascun espéroit passer le reste de l'année, et ja les consulz se proposoit ung repoz et delivrance d'affaires, mesmes qu'on assuroit la paix mieulx establie par le mariage du roy de Navarre et de Madame Marguerithe, solempnisé à Paris au conmancement du moys d'aoust après la mort de la royne de Navarre, décédée à Paris au moys de jung précédent.

Le pénultième jour dudict moys d'aoust, le maistre dhostel du seigneur Decosse, amy favorable de la ville, passant par ceste ville en deligence, s'adressa à ung consul en particulier et secret, luy descouvrit que le vandredi ving deuxiesme jour dudit moys d'aoust, l'admiral avoit esté blessé dung coup d'arquebousade par ung soldat qui luy estoit au guet. Le boulet luy avoit percé le bras et emporté ung doibt de la main. Ceulx de sa faction tout ce jour et le lendemain avoient instanment pressé le roy en faire raison, usans de grandes menasses et propoz de vindicte. Et sur ce on avoit descouvert l'entreprise et détestable conspiration contre Sa Majesté, son sang et tous les grandz seigneurs de sa cour faict par ledict admiral

et ses adhérans, qu'auroit esté l'ocasion que le dimenche, sur une heure apres minuict, on avoit conmancé ung grand et sanglant massacre, auquel le dict admiral avoit esté tué dans son logis, getté par la fenestre de sa chambre au milieu de la rue, où son corps estoit delaissé, ensevely dans la boue, en opprobre et vitupere de tout le peuple de Paris. Le compte de La Roche Foulcauld, les Pardillans, le cappitaine Pilles et ung fort grand nombre de seigneurs et gentilhommes de merque suivant ce party avoient esté mis au cousteau en mesme instant. Le consul, ayant entendu ce discours en particulier, pour l'importance de l'affaire, le pria venir en la maison du consulat, où, en présence de la pluspart desdits consulz et aulcuns des principaulx de la ville, assemblés en mesme heure, il discourut de rechef tout au long la vérité de la tragedie, et l'assuroit pour l'avoir veu et y avoir esté. Les premières et plus qu'estranges nouvelles d'ung si soubdain et inopiné changement estoient tant eslongniés de la pensée et jugement des hommes quelles resembloit plus tost la mémoire d'ung songe que à ung vrai récit et histoire de vérité. Toutes fois la grandeur de l'affaire, le péril qui s'en pourroit ensuyvre et le désir que les consulz et tous les bons cytoiens avoient de conserver l'estat de la ville en repoz et sureté, les esveilla de leur songe et sommeil, et facilement leur persuada que tout ce discours estoit véritable, et d'autant plus qu'un chascun en son cœur le souhetoit pour se veoir delivré entièrement des anciennes injures, misères et tormens des troubles passés.

Il fust dont en premier lieu mis en délibération de pourvoir à la seureté de la ville pour empescher toute surprinse par les ennemis extérieurs et intérieurs, si aucuns y en avoit. Pour cest effect, huict centeniers furent esleuz pour prandre les armes et renger tout le reste des habitans par huict cantons soubz leur conduicte et gouvernement. Fust aussi resolu de stipandier trente soldatz qui suivoient Gabriel Raymond, capitaine de la ville, pour attendre la nuict aux lieulx les plus dangereux des murs d'icelle. L'ordre, l'exécution, le commandement de tout estoit réservé aux consulz, pour employer les centeniers et leurs gens à la garde des portes et des murailles, ainsi qu'il verroit estre expédient pour la tuition et deffence de la ville. Ainsi on commança dès ce jour velier et faire garde le jour et la nuict. Troys jours après, le pacquet du roy fust apporté, par lequel les susdites nouvelles furent certainement con-

firmées, avec commandement de mainctenir toutes choses en seureté et bon estat. Peu de jours après on entendit que le corps de l'admiral avoit esté trayné par la ville de Paris, et après pendu par les piedz et sans teste à Montfaulcon; que tous ceulz de la nouvelle religion d'Orléans avoient esté massacrés en nombre de douze cens et plus, qu'ainsi après en estoit advenu à tous ceulx de Lyon et de plusieurs aultres villes du royaume. D'ung jour à l'aultre, durant ung mois, on n'entendoit d'aultres nouvelles; mesmes enfin le bruict vint que ceulx de ladite religion de Bourdeaulx avoit reçeu pareil traictement que les aultres. Tous ces exemples servoient d'argument au peuple de ceste ville pour en faire le semblable à l'endroict de quelques habitans qui faisoient profession de ladicte religion, estant en fort petit nombre.

Les consulz, craignans un désordre, firent plusieurs convocations des plus notables habitants de tous estatz et qualités, où il fust resolu d'ung commun advis que ung magistrat et ung consul, assistés de deux centeniers et de leur troupe, fairoient la ronde a divers corps de garde, la nuict, chascun en son reng, affin d'empescher toute invasion et voye de faict. La raison estoit fondée en deux principalles considérations : l'une que les officiers du roy et les consulz n'avoient reçeu aulcun commandement d'ainsi procéder, comme les aultres villes esquelles les gouverneurs avoient exécuté telles charges; l'aultre que, si le peuple conmançoit librement prendre les armes, il estoit à craindre qu'il les emploierait indiscrètement à son apetit, non seullement contre ceulx de la religion, mais contre les principaulx habitans qui avoient bruict d'avoir leurs maisons et boutiques bien garnies (1). Cependant fust arresté envoyer lectres au roy pour savoir son intention, affin que Sa Majesté cogneu que les habitans estoient en bonne délibération à suivre entièrement sa volunté extérieure et intérieure. Ces délibérations furent déligenment et par bon ordre exécutées, et, pour en brief scavoir la résolution du tout, envoyarent homme expres en cour. Par ces moyens on retarda l'exécution du massacre qu'aucuns avoient préparé et entrepris et presque commencé en ladicte ville. Et comme

(1) Le scrupule qui retint les magistrats de Limoges était celui qu'éprouvait dans la même circonstance le gouverneur de Lyon, Mandelot, mais qui ne suffit point à préserver les malheureux protestants lyonnais. Voir l'intéressante étude de M. Puyroche : *la Saint-Barthélemy à Lyon et le gouverneur Mandelot*, *Bull.*, t. XVIII, p. 320.

ung chascun travailloit ainsi à la conservation de la ville, Monsr le baron de Cozan, lieutenant de Monsr le Conte de Vantadour, gouverneur de Limosin, et Monsr le baron de Maignac, en vertu d'une commission de Monsr de Montpezat, se présentarent pour gouverner et commander à Limoges, et y mectre garnissons pour le service du roy et seureté de la ville.

Sur l'altercation qui estoit entre ces seigneurs, les consulz, par ladvis des habitans, leur firent responce quilz en advertiroient ledit sieur Conte et Monsr de Montpezat, et cependant qu'ilz se chargeoient de bien et fidellement garder la ville au roy comme ilz avoient faict jusques à ce jour, les remerciant toutesfoys de leurs bonnes voluntés et compaignies qu'ilz leur vouloient bailler. Ainsi la ville fust soulaigée et le peuple retenu en transquelité jusques à ce que le roy escripvit aux consulz sa volunté, et peu après la déclaira plus ouvertement par edictz publiés en ce siége.

(Extrait des archives de Limoges.)

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Marie Stuart, par M. Jules Gauthier. 3 vol. in-8. Paris. Librairie internationale, 1869.

« Procès jugé et non plaidé, » disait Cambacérès à propos du 9 thermidor. « Procès souvent plaidé, jamais jugé, » pourrait-on dire de Marie Stuart et du meurtre de Darnley, la plus célèbre de toutes les causes célèbres de l'histoire. Après Mignet et Dargaud, après Labanoff et Wiesener, on pouvait croire que l'accusation et la défense avaient épuisé leurs ressources : le jury délibérait; il délibérera longtemps.

Et voici qu'en moins d'une année un historien français et un légiste d'Edimbourg (1) consacrent à la réhabilitation de la reine d'Ecosse de longs efforts et des écrits consciencieux. Nous n'avons à nous occuper ici que de M. Jules Gauthier et de son très-savant

(1) *Mary Queen of Scots and her accusers*, par M. Hossack. Voir sur ce livre l'excellent article de M. Rod. Reuss. (*Revue critique* du 2 juillet 1870.)

ouvrage en trois volumes — trois volumes sur un seul personnage, important sans doute, mais bien connu! Les deux volumes de M. Mignet avaient un peu effrayé déjà, avant la lecture il est vrai. — Eh bien, non, ces détails, ces confrontations de témoins intéressent et instruisent. Peut-être aurait-il mieux valu s'arrêter aux premières années de la captivité de Marie : ainsi faisait, juste en même temps, l'auteur écossais.

Il avait de bonnes raisons pour cela : Darnley et Bothwell, le deuxième et le troisième mariage de l'infortunée reine, ne sont pas seulement des épisodes foudroyants de sa vie; ils sont sa vie même et son histoire. Marie Stuart coupable n'est qu'une figure intéressante de la Renaissance, à moitié italienne, à moitié française, sorte d'intermédiaire entre Lucrèce Borgia et la reine de Navarre; sa captivité est une expiation, sa mort une nécessité politique. Marie Stuart innocente devient une martyre, et toute sa vie est comme transformée : son enfance tourmentée, son règne si court comme épouse de François II, son dur exil de la terre de France, son arrivée au milieu de fanatiques désagréables et de lords sans scrupules, tout cela émeut, attendrit : on croit voir ses premiers pas dans la voie douloureuse qui devait la conduire à une captivité imméritée et à un échafaud sanctifié.

Aussi l'effort principal des historiens, de M. Gauthier comme des autres, porte-t-il sur les trois années tragiques 1565, 1566, 1567. Son but est de démontrer la complète innocence : Marie n'a rien eu à se reprocher du côté de Châtelard, rien du côté de Riccio : elle n'a eu aucun tort envers Darnley; loin d'avoir pris aucune part à sa mort, elle a cru le complot dirigé contre elle. A la vérité « on ne « peut disconvenir qu'il n'y ait eu dans sa conduite après ce funeste « événement des défaillances, des témérités et des fautes qu'il est « impossible d'excuser. » Mais peu après cet aveu le courageux défenseur cherche et trouve des excuses. Marie a eu horreur de Bothwell, elle a été forcée de l'épouser — c'est, on le voit, une théorie complète, orthodoxe, armée de toutes pièces.

Je dis que le *but* de l'auteur a été de la démontrer. Ici M. Gauthier va m'arrêter, et me dire que loin d'avoir eu un parti pris favorable à Marie Stuart, il est arrivé en Ecosse persuadé de sa culpabilité; que peu à peu, malgré lui, s'est formée dans son esprit la conviction contraire. — M. Gauthier est évidemment sincère en cela

comme dans tout son livre, mais ne se fait-il pas illusion? Ou ne s'aperçoit-il pas qu'il dénigre constamment Elisabeth et l'Angleterre pour atteindre le protestantisme? Voici une phrase bien singulière sur Philippe II : « La mort de Marie Stuart sembla un instant devoir trouver un vengeur dans le roi d'Espagne. *Ce prince avait contre l'Angleterre de graves et nombreux griefs ;* l'outrage fait à la majesté des rois dans la personne de la reine d'Ecosse fit déborder les ressentiments qu'il avait longtemps dissimulés. » Il est vrai que l'Angleterre avait eu l'indiscrétion de gêner Philippe II dans ses projets de domination universelle et dans ses hautes œuvres des Pays-Bas; mais l'ambassadeur du monarque qui venait de faire assassiner Guillaume d'Orange, qui avait tramé avec le pape Pie V l'assassinat d'Elisabeth, n'était-il pas, pour certains motifs, suspect à l'Angleterre? Et cet « outrage à la majesté des rois » dont Philippe II se fait le chevalier désintéressé, tout au plus avec l'arrière-pensée de conquérir l'Angleterre? Quand il s'agit d'Elisabeth, c'est de la « perfidie, » de la « duplicité, » et même de « l'indécision, » des « terreurs ridicules, » qu'on oppose à la « douceur, » à « l'énergie, » à « l'habileté » de Marie Stuart. — Comme il arrive souvent, même aux meilleurs esprits, en fait d'impartialité, l'auteur promet plus qu'il ne tient. Ne demandons plus à son livre une parfaite équité dans les vues générales, et revenons à la question essentielle.

M. Gauthier, trop avocat pour un historien, est un bon avocat. Il a rendu un vrai et double service à la mémoire de son héroïne, j'allais dire de sa cliente. D'abord, il accumule les preuves avec talent sur des points de détail qui ont leur importance, et par là complète l'œuvre de M. Wiesener et des autres défenseurs de la reine d'Ecosse. On reste convaincu, ou à peu près, que Marie n'a pas fait disparaître les étoffes précieuses de la maison condamnée, que les fameuses lettres de la cassette et plusieurs dépositions sont d'une authenticité au moins douteuse, que les lords écossais, amis ou ennemis de la reine, étaient presque tous des intrigants et des scélérats; que Buchanan était un insigne calomniateur. — Ensuite M. Gauthier a de la chaleur, une émotion communicative : il trouble, il inquiète la conscience du juge. Pour ma part, j'hésite plus encore après l'avoir lu.

Mais qu'il obtienne plus et mieux que le doute, c'est ce qu'il est impossible d'accorder. Tous ces détails victorieusement démontrés,

que prouvent-ils? Que Marie Stuart n'était pas assez sottement avare pour fournir une preuve contre elle en sauvant quelques hardes, qu'elle a eu des ennemis méchants et perfides, que son procès a été mal fait, traîtreusement ourdi par les contemporains. Mais voilà tout. Je voudrais éviter toute comparaison blessante pour cette poétique mémoire; mais enfin, n'a-t-on pas vu devant les cours de justice des accusés incriminés par de mauvais moyens, par des témoins suspects, et cependant ou condamnés ou flétris, malgré un acquittement arraché par l'insuffisance des preuves matérielles? L'ensemble de leur conduite, l'enchaînement de leurs actions les écrasait. J'ai bien peur qu'il n'en soit ainsi de Marie Stuart; que, sans prendre une part active au meurtre de son époux, elle n'en ait eu connaissance de même qu'elle en a profité.

Une jeune reine élevée dans l'horrible cour des Valois, entre les bûchers de Paris et les pendaisons d'Amboise, entre l'avide cruauté des Guise et la fourberie des Médicis, épouse d'un roi bien jeune qui ne tarde pas à mourir, semble déjà mal préparée à son rôle difficile de reine veuve. Viennent les adorateurs : Châtelard, trop hardi, meurt sur l'échafaud; le beau Darnley plaît subitement, est épousé; l'Italien Riccio devient l'ami intime : il s'entretient continuellement avec Marie de la religion catholique et des moyens de combattre l'hérésie; il est égorgé aux pieds de la reine. Darnley, brouillé quelque temps, se réconcilie; il est étranglé. La veuve épouse l'assassin. — On arrangera comme on voudra cette tragédie qui se déroule avec une lugubre unité. La femme de la Renaissance, avec son caractère tour à tour réfléchi et passionné, cruel et sympathique, explique tout, relie tout. Le monstre est inadmissible. Quant à la sainteté, la dégage qui voudra de cet ensemble suspect.

Un tel effort n'est pas impossible, mais il exige beaucoup de bonne volonté ou d'esprit de parti, et il suppose l'oubli des vraies conditions de l'histoire, l'étude des époques et celle des caractères. Cependant, quand un livre repose, comme celui de M. Gauthier, sur l'étude détaillée des faits et des lieux mêmes où les événements se sont accomplis, nous pouvons en recommander la lecture attentive à nos lecteurs : ce n'est que justice. Les protestants en effet n'ont ni *Index* ni *Syllabus;* ils trouvent avec plaisir, dans les ouvrages de leurs adversaires, le travail, la conscience et

le talent. Ne se sentant pas infaillibles, ils cherchent la vérité dans ses nuances les plus difficiles à saisir, et l'habitude du libre examen les préserve de l'irritation et de l'injustice. ED. SAYOUS.

VARIÉTÉS

UNE CONTROVERSE

ENTRE

BOSSUET ET JEAN DU BOURDIEU

L'un des personnages ci-dessus nommés est bien connu; quelques détails sur la famille et la personne de l'autre sont ici nécessaires.

Jean Du Bourdieu était fils d'Isaac Du Bourdieu, ministre de l'Eglise de Montpellier, qui dut quitter cette ville après l'arrêt du parlement de Toulouse du 15 novembre 1682, en vertu duquel le grand temple fut démoli pour le motif qu'il avait ouvert ses portes à Isabeau Paulet, après une abjuration illégale ou tout au moins forcée. Il mourut à Londres à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Les savants auteurs de la *France protestante* se sont demandé s'il a existé quelque lien de parenté entre Isaac Du Bourdieu, pasteur à Montpellier, et Armand Du Bourdieu, né à Izeste, dans le Béarn, qui soutint une thèse à Saumur en 1622, et remplit successivement les fonctions du ministère évangélique à La Sauvetat, à Lafitte et à Bergerac. Quelques faits venus à notre connaissance nous déterminent à penser qu'Isaac était fils d'Armand. Il est établi, d'abord, qu'Isaac fut pasteur à Bergerac (1) comme Armand, et qu'il y eut, en 1651, de sa femme Marie de Costebadie, un fils du nom d'Armand, qui fut docteur en médecine et épousa, à Montpellier, le 25 janvier 1672 (2), Isabeau Despuech. Cette double circonstance qu'Isaac était pasteur dans la même Eglise qu'Armand, et que le

(1) Actes de l'état civil de l'Eglise de Montpellier : Mariages.
(2) Idem.

nom de celui-ci fut donné au premier fils d'Isaac, ne rend-elle pas extrêmement probable que le pasteur Armand était le grand-père et le parrain du fils d'Isaac?

Les actes de l'état civil nous font connaître qu'Isaac Du Bourdieu eut un second fils du nom de Jean. C'est celui dont nous allons nous occuper.

Jean Du Bourdieu fit ses études théologiques à l'académie de Puylaurens, où il eut pour condisciple et pour ami Jacob Bayle, ministre du Carlat. Pierre Bayle, le célèbre auteur du *Dictionnaire philosophique*, rappelle à Jean Du Bourdieu, alors ancien pasteur de l'Eglise de Montpellier (8 juillet 1705), les liens d'amitié qui avaient uni les auteurs de leurs jours, et l'assure *qu'il ne dégénère pas par ce point-là*, c'est-à-dire qu'il partage pour lui les sentiments que son père avait pour le sien. Par une de ses tantes, Jean Du Bourdieu était cousin du pasteur de La Haye : Armand de La Chapelle. Pour en finir avec ces détails biographiques, nous devons ajouter que Jean avait épousé Marguerite Voisin, et c'est très-probablement de ce mariage qu'étaient issues deux filles restées en France, qui touchaient des pensions sur la caisse des amendes, et Jean-Armand Du Bourdieu, dont la carrière n'a pas été sans gloire. Nous nous bornerons à rappeler ici l'anecdote suivante, que nous empruntons à un manuscrit de la collection d'Antoine Court (1). Il avait prononcé, en 1709, sur ce texte de Daniel IV, 23 à 32 : « La royauté t'est ôtée, etc., » un sermon dans lequel il s'était fort emporté contre Louis XIV, et qui avait fait beaucoup de bruit. Après la paix d'Utrecht (1713), des démarches diplomatiques eurent lieu à ce sujet, et Du Bourdieu dut se présenter, pour ce fait, devant l'évêque de Londres. Il y comparut en effet le 28 juin 1713, accompagné de quatre anciens de l'Eglise dont il était pasteur, à Londres, et, après que l'évêque lui eut demandé ce qu'il avait à dire pour sa défense, il répondit que le mémoire dont on venait de lui donner lecture ne contenant que des plaintes générales, il se bornait à faire observer que, pendant la guerre, à l'exemple de plusieurs prélats et ecclésiastiques de l'Eglise anglicane, il avait prêché librement contre l'ennemi commun et le persécuteur de l'Eglise; que la plupart

(1) Bibliothèque de Genève, n° 42 de la collection Court père et fils. Ce volume est intitulé : *Histoire des ministres de France*. Malheureusement, ce volume ne contient que les trois premières lettres de l'alphabet, encore ne termine-t-il pas la lettre C.

de ses sermons étaient imprimés avec son nom, et qu'il n'avait garde de les désavouer; mais que depuis la publication de la paix, il n'avait pas dit la moindre chose qui intéressât le roi de France. Compte fut rendu à la reine, par l'évêque, de la justification de Du Bourdieu, et l'affaire n'eut point d'autre suite.

La date de la controverse dont nous allons parler est clairement déterminée par les deux écrits que nous avons entre les mains. Quand Bossuet écrivit sa lettre, il était évêque de Condom. Quand Du Bourdieu fit sa réponse, Bossuet était déjà nommé à l'évêché de Meaux. La controverse appartient donc à l'année 1681 : elle fut publiée à Amsterdam, chez Bernard à Vado le jeune, en 1682.

Voici quelle fut l'occasion de cette controverse :

Un auteur inconnu avait écrit, je ne sais à quelle intention, une lettre dont la substance était l'argument de Daillé, d'après lequel les catholiques n'ont pas le droit d'accuser les protestants d'hérésie, puisqu'ils reconnaissent que tous les articles dont se compose leur « créance » sont approuvés par les catholiques; d'où il résulte que la religion des derniers ne faisant qu'une partie de celle des premiers, et encore la plus essentielle, ceux-là ne pourront accuser ceux-ci de rien croire qui ne soit orthodoxe. Cette lettre était entre les mains de M. François Ricard, seigneur de Saussan, et conseiller du roi à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, qui la remit à son parent Pierre de La Broue, alors évêque de Mirepoix, des mains duquel elle passa entre celles de Bossuet. La lettre de Mgr l'évêque de Condom fut une réponse à cet écrit.

Voici comment Bossuet entre en matière : « Assurément, Monsieur, celui dont vous m'avez montré la lettre est un homme de très-bon esprit, et les principes de vertu que je vois en lui me font désirer avec ardeur qu'il en fasse l'application à un meilleur sujet qu'à une religion comme la sienne. » Après, il attaque son sujet et produit des objections auxquelles nous opposerons les réponses de Du Bourdieu; car, à son tour, celui-ci fut prié par M. de Saussan de répondre à l'écrit de l'illustre Bossuet.

Voici le début de sa réponse : « Vous avez voulu que j'examinasse la lettre de Mgr de Meaux, qui vous avait été communiquée par Mgr l'évêque de Mirepoix. Je vous avoue que mon humeur ne s'accommode guère des disputes de religion, et que j'aime mieux employer mon loisir à toute autre chose. Mais les obligations que je

vous ai, et à M. le marquis de Caila, votre gendre, vous donnent tant de droits sur moi et sur mes études, que je n'ai pas cru me pouvoir dispenser de vous obéir. Je vous dirai encore franchement que les manières honnêtes et chrétiennes par lesquelles Mgr de Meaux se distingue de ses confrères, ont contribué beaucoup à vaincre la répugnance que j'ai pour tout ce qui s'appelle dispute... Ce prélat n'emploie que des moyens évangéliques pour nous persuader sa religion... Il sait que la persuasion et l'évidence sont les seules clefs qui ouvrent les cœurs. »

Après ces préludes, il faut mettre les adversaires en présence. Mgr de Meaux veut réfuter l'argumentation de l'auteur de la lettre en poussant sa méthode à l'extrême. « Les sociniens, lui dit-il, raisonneront envers vous comme vous le faites envers nous. » Et il ajoute que pour être orthodoxe, il ne suffit pas d'admettre une partie de ce que croit l'Eglise, il faut tout admettre. Si les réformés n'admettent pas toutes les croyances des catholiques, ils ont, en outre, des croyances que les catholiques n'ont pas. Ils croient, par exemple, que l'état de l'Eglise peut être interrompu, qu'elle peut tomber en ruine, qu'elle peut se tromper, qu'elle peut cesser d'être visible, et nous croyons que toutes ces choses sont directement contraires, non-seulement aux vérités révélées de Dieu, mais aux vérités fondamentales et à ces articles du Symbole : « Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise universelle, la communion des Saints, etc. »

« Nous croyons tous les fondements de la foi, ajoute Bossuet, or les protestants demeurent d'accord que qui croit tous ces fondements, est en la voie de salut : donc ceux de la religion (protestante) ne peuvent voir que nous y soyons. Quand un chemin est si simple, il faut marcher, autrement la lumière se retire et on demeure dans les ténèbres. »

Voilà en résumé la lettre de Mgr de Condom.

Avant de répondre directement à cette argumentation, Du Bourdieu commence par poser quelques principes dont voici les principaux. Toutes les vérités enseignées dans l'Ecriture sainte ne sont pas des vérités fondamentales. Les articles fondamentaux qui font la partie essentielle de la religion sont ceux que chaque fidèle est obligé actuellement de croire et de pratiquer pour être sauvé; Christ est notre médiateur : voilà une vérité fondamen-

tale. On peut renverser cette vérité de deux manières : 1° en niant que Christ soit notre médiateur; 2° en soutenant qu'il y a d'autres médiateurs que lui. C'est un point fondamental qu'il doit toujours y avoir une Eglise dans le monde; mais la manière dont cette Eglise y doit être, n'est pas une vérité fondamentale. La nécessité de la grâce est une vérité fondamentale, mais il n'est pas absolument nécessaire pour le salut, de savoir de quelle manière la grâce agit dans nos cœurs; si c'est par une vertu physique, ou par une suasion morale. La foi de la plupart des hérétiques a été pure sur quelques articles, cependant, ils ont été hérétiques parce que c'est l'être que de ne croire pas tous les articles fondamentaux.

Nous avons reproduit ces principes pour le motif qu'ils indiquent assez exactement le fond de la pensée théologique de Du Bourdieu. Quant aux efforts qu'il fait pour défendre l'argument de Daillé qui est celui que Bossuet attaque, et d'après lequel les protestants seraient orthodoxes aux yeux mêmes des catholiques, puisque tout ce qui fait partie de leur « créance » se trouve dans la doctrine catholique, Du Bourdieu établit une distinction entre les principes positifs et les principes négatifs qui en sont inséparables, et c'est par ce moyen qu'il prétend échapper aux raisonnements de Bossuet pris de la doctrine socinienne et des considérations d'après lesquelles les protestants n'auraient pas dû se séparer des catholiques, puisqu'ils reconnaissent que ceux-ci sont dans la voie du salut. « Si les fidèles doivent croire clairement, distinctement, explicitement les points positifs fondamentaux, dit Du Bourdieu, ils doivent aussi être toujours dans la disposition de rejeter les erreurs opposées à ces points, et les rejeter en effet, lorsque ces erreurs viennent à leur connaissance... Comme je crois qu'il ne faut adorer que Dieu, je conclus que le catholique fait mal d'adorer l'hostie. Comme je crois que Dieu a défendu de servir des images, je conclus que le catholique fait mal de leur rendre un service religieux. Comme je crois qu'il ne faut prier Dieu qu'au nom de Jésus-Christ, je conclus que le catholique fait mal d'adresser ses prières aux saints... Ils adorent Dieu et ils adorent l'hostie, ils élèvent leur cœur à Dieu et ils se prosternent devant des images; ils invoquent Jésus-Christ et ils invoquent les saints! Ils croient le sacrifice de la croix, et ils croient le sacrifice de la messe! C'est cette alliance de nos vérités avec leurs erreurs qui est incompatible avec les vérités de la foi. » L'au-

teur compare incidemment l'Eglise romaine à ce sculpteur qui, ayant voulu dorer une Vénus d'un ouvrage fini que tout le monde admirait, la rendit moins belle en voulant la faire plus riche.

Nous résumerons toute cette discussion dans les détails de laquelle il nous est impossible d'entrer, par un syllogisme qui est l'œuvre de notre auteur et qui se trouve à la fin de sa réponse à Mgr de Meaux :

« Nous avons des articles fondamentaux qui sont approuvés par les catholiques romains.

« Donc les catholiques romains doivent avouer qu'ils sont orthodoxes.

« Puisqu'ils avouent qu'ils sont orthodoxes, ils doivent aussi avouer que ceux qui leur sont directement opposés ne sont pas orthodoxes.

« Mais la plupart des dogmes que l'Eglise romaine croit et que nous ne croyons pas, comme l'invocation des saints, le culte des images, l'adoration de la croix, sont directement opposés aux articles qu'ils avouent nous être communs.

« Donc les dogmes que l'Eglise romaine croit et que nous ne croyons pas, ne sont point orthodoxes. »

Il nous a semblé qu'une controverse dans laquelle les controversistes se traitaient avec des égards réciproques, et où tout était laissé à la force des raisons, était d'un assez bon exemple pour devoir être rappelée.

Ph. Corbière.

JEAN GUITTON

MAIRE DE LA ROCHELLE EN 1628 (1)

I

La Rochelle a jeté son dernier cri d'alarmes :
Une dernière fois, pour la Réforme, aux armes !

(1) Ce n'est pas déroger au double caractère historique et littéraire de ce recueil que d'y insérer un fragment où sont poétiquement évoqués de grands souvenirs. Notre histoire n'est-elle pas aussi une épopée? D'Aubigné, Voltaire l'ont montré pour ses époques primitives, et il n'est pas interdit de s'en souvenir après eux. *(Réd.)*

Israël, verras-tu sur ta tête écroulés
Ces murs où de tes saints les serments sont scellés (2)?

Le roi sous les remparts a campé son armée,
Et, du côté du port, toute issue est fermée.
Au plus profond des flots, à leur sommet battants
Des rocs sont entassés par la main des Titans :
Richelieu dans la mer a bâti cette digue,
Richelieu, pour ses fins, d'or et de sang prodigue;
Que, sous les coups qu'il porte, on appelait tyran;
Mais la postérité, juste, l'appelle grand.

Il gouverne Louis; mais la gloire le mène;
Il a le cœur français sous sa pourpre romaine;
Pour son maître, il conçut les plus vastes projets;
Déjà les grands, sous lui, ne sont plus que sujets!
De la maison d'Autriche abaissant l'insolence,
En Europe bientôt il tiendra la balance;
Tout obstacle au dedans devient un attentat :
Il ne veut plus qu'un roi, qu'un maître dans l'Etat.

Les protestants surtout gênent sa politique.
Cette *secte* est rebelle au niveau despotique...
On en fait un *parti*, pour crier trahison.
Oui, qu'ils chantent en paix leur psaume à la maison;
Mais, pas de droits acquis, pas de requête armée.
Pour leur religion qu'ils disent réformée,
Qu'est-il besoin d'édits, de lieux de sûreté?
Tout un plan de ruine est dès lors arrêté;
Et, pour couper d'un coup les bras avec la tête,
Sur La Rochelle enfin éclate la tempête.

A cet instant suprême, un homme s'est trouvé,
Sage dans les conseils, aux combats éprouvé :
Jean Guitton, âme forte et dans la foi trempée,
Contre tout oppresseur, prompt à tirer l'épée,
Impétueux mais pur, et cœur républicain,
Pourrait être Brutus, si régnait un Tarquin (1).

. . . .

(1) V. la Confession de foi de La Rochelle, avril 1571.
(2) V., sur le caractère de Guitton, Mézeray, Moréri, Arcère, Griffet, Mervault,

II

Guitton est élu maire ; on sait que, dans l'orage,
Lui seul peut au péril égaler son courage.

Il avait tout prévu ; mais sans être troublé.
Aussitôt un conseil de guerre est assemblé.
Ils viennent, confiants et les mines hautaines,
Sacremore, David, les braves capitaines ;
Puis, tristes, recueillis, les ministres Salvert
Et Vincent ; devant eux le saint livre est ouvert.

Des temples, des maisons, des murs, de chaque rue,
La foule, à *la commune* en silence accourue (1),
Ecoute ; et dans les cœurs qu'elle a remplis d'effroi,
Résonne sourdement la cloche du beffroi (2).
Mais le maire est debout ; sa parole de flamme
Aux chefs de la cité communique son âme :

« Amis ; il n'est ici besoin de longs discours !
« Le danger, le voilà, devant vous, et j'y cours !
« Nos pères ont conquis, gardons nos priviléges,
« Et nos temples fermés par des mains sacriléges,
« Et notre liberté qu'on met à l'interdit.
« Le fils de ce grand roi qui nous donna l'édit,

« Oui, je le reconnais souverain légitime,
« En fidèle sujet ; mais non pas en victime.
« On nous a, comme loups, traqués de toutes parts,
« Et même notre nom tombe avec ces remparts.

« Ah ! si Louis pour nous se sentait des entrailles ;
« S'il aimait mieux avoir nos cœurs que nos murailles !...
« Mais ils sont là ceux qui, sous leur pieux manteau,
« Contre notre Henri dirigeaient le couteau ;

Journal du Siége de La Rochelle, Callot..... « La postérité, calme et libre de toute passion, juge enfin de tels hommes, les applaudit et leur vote des statues. » (Délibération du conseil municipal de La Rochelle, 19 février 1841.)

(1) La Rochelle avait son hôtel de ville, ou, comme ils l'appelaient, *la commune ;* et les membres du conseils s'appelaient les *pairs.*

(2) L'article 13 de la capitulation ordonna que cette cloche, *qui servoit cy-devant à convoquer les assemblées de ville, fût ôtée et fondue.*

« Et, de ce même fer qu'on nous tient sur la gorge,
« Malheureux protestants! vous tous on vous égorge!
« Ils ne savent haïr, ni frapper à demi;
« Ils ont glorifié la Saint-Barthélemy;
« Et, comme dans un jour qu'un grand exploit consacre,
« Chanté le *Te Deum* pour cet affreux massacre.
« Leur bras tue en secret, s'il n'est pas le plus fort;
« Charles neuf, au besoin, a remplacé Montfort (1)...
« O brebis sans bercail, à périr condamnées!
« Vienne un roi qui, chargé de souillure et d'années,
« Aux pieds d'un confesseur se jette effarouché,
« Sire! lui diront-ils, pour laver tout péché,
« Et satisfaire au cri de votre âme dévote,
« O Sire! exterminez la race huguenote!...
« Mais nous, à te servir, si tu nous destinas,
« Nous n'avons pas, comme eux, besoin d'assassinats (2);
« Eternel! sois notre aide! et le maire indomptable,
« Mettant son poignard nu devant lui sur la table :
« Si je cède jamais à Richelieu vainqueur,
« De ce fer, le premier, que l'on me frappe au cœur.

. . . .

III

Huit mois sont écoulés d'angoisse, de misère.
Dans le cercle de fer qui toujours se resserre,

La ville, à demi morte, à mourir s'affermit.
Guitton craint tout pour elle et dans son cœur frémit.

. . . .

Mais, c'est ici son poste; à l'heure solennelle,
Le dernier dans les murs, il fera sentinelle.

Voyez-le sur la brèche, au conseil, et, la nuit,
Donnant l'ordre aux soldats que lui-même il conduit.
Vétérans de Coutras, et bourgeois sous l'armure,
A son commandement, ils marchaient sans murmure,

(1) Simon de Montfort, le cruel exécuteur de la croisade contre les Albigeois.
(2) Le fanatisme de la patrie mourante poussa un homme à se dévouer pour tuer Richelieu. Voir dans Callot la réponse de Guitton.

Décimés par la faim, frappés en combattant,
Tous, ils lui témoignaient avoir le cœur content.
Là, dorment les héros, inconnus sous l'argile;
Là, fut le boulevard, jadis *de l'Evangile?*
Il a vu vos exploits, saintes rébellions;
Et son nom, à présent, est *la Fosse aux lions* (1).

. . . .

IV

La Rochelle toujours résiste, exterminée,
Sans espoir; sous leurs pas la terre était minée,
Et leurs toits s'écroulaient sous la flamme et le fer,
Et les bombes, nouvelle invention d'enfer.
Ils s'obstinaient encor; mais la lutte est finie;
C'est le râle, à présent, d'une lente agonie.
Honneur à ces vaincus! Allume ton flambeau,
O muse de l'histoire, et veille à leur tombeau.

Elles ont succombé, les épouses vaillantes;
Les enfants affamés, les mères suppliantes
Par les mousquets royaux ont été repoussés,
Hélas! et de leurs corps ils comblent les fossés.
C'est en vain qu'on s'arrache une horrible pâture;
Par la rue, aux maisons, gisent sans sépulture,
Des cadavres en tas et rongés à moitié...
Louis, en les voyant, pleurerait de pitié.

O roi, tu peux entrer maintenant, tu l'emportes :
Ils n'ont plus de soldats pour te fermer les portes.
Ah! ne les compte pas d'un regard menaçant!
Ils ont été six mille..., ils ne sont plus que cent.

Les vainqueurs s'avançaient abattant les murailles:
Et le ciel répondait au cri des funérailles,
Et l'ouragan vengeur attaquait à grand bruit
La digue et les vaisseaux que d'un souffle il détruit (2).

(1) Le boulevard de *Lude*, dit, plus tard, le boulevard de *l'Evangile;* et auquel enfin ses nombreuses épopées ont mérité le nom de *Fosse aux Lions*. V. Callot et Mervault.

(2) Une tempête éclata presque aussitôt l'entrée de l'armée royale, rompit la digue et ouvrit passage aux vaisseaux.

Au loin se déployaient les pompes triomphales;
Et le vent mugissait, et parmi les rafales,
A la ville expirée aux pieds de Richelieu,
Guitton et sa Rachel envoyaient leur adieu (1)...
. . . .

Et toi, viens leur sourire, ô lointaine espérance!
Montre à leurs yeux en pleurs ces temps où, dans la France,
Enfants du même Dieu d'amour, de vérité,
Tous vivront dans la paix et dans la charité.

EUGÈNE BAZIN.

CORRESPONDANCE.

UNE PAGE DU REFUGE EN SUISSE

(EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. ABRAHAM TRACHSEL A MADAME L. LANGER, DU HAVRE, SA NIÈCE).

Yverdon, 3 mars 1852.

Ma fille me dit que dans la conversation vous aviez ouvert le chapitre de nos aïeux, et que vous aviez témoigné le désir d'avoir une notice sur leur histoire; je me fais donc un plaisir de vous dire le peu que j'en ai appris de ma mère d'édifiante mémoire.

Comte, son aïeul et par conséquent mon bisaïeul, possédait une belle fortune à Annonay, alors que les Cévennes gémissaient des cruautés exercées contre nos malheureux coreligionnaires. Rome s'engraissait du sang qu'elle faisait répandre par les mains des bourreaux de Louis XIV, et déjà des milliers de Cévenols avaient pris le chemin de l'exil ou souffert le supplice de la roue, et glorifié le nom du Seigneur dans les plus affreux tourments. La terreur avait couvert le pays. Comte, heureux de souffrir aussi pour le nom de son maître, abandonna tous ses biens et s'enfuit avec ses onze enfants, cherchant un asile pour y prier en paix. Il vint en Suisse, où le canton de Berne et le

(1) Griffet, vol. III, feuille 621, dit que Guitton mourut exilé en Angleterre. La tradition des Rochelois veut que Richelieu l'ait fait disparaître.

comté de Neufchâtel accueillaient ceux qui quittaient la France pour la bonne cause, sans craindre les menaces de leur puissant et cruel voisin. On vit alors à Yverdon un spectacle des plus émouvants : le nombre des pasteurs et des troupeaux réfugiés était si grand, que quoique reçus en grand nombre dans les villes du pays de Vaud, il fallut arriver à caser la surabondance de fugitifs; la Prusse (Neuchâtel) consentit à en recevoir un grand nombre; ceux donc qui se trouvaient à Yverdon et qui ne pouvaient s'y établir étant trop nombreux, équipèrent une grande barque pour se rendre à Neuchâtel, et par le plus beau temps possible levèrent l'ancre en chantant les louanges de Dieu. Jamais on n'avait entendu une aussi sainte et aussi belle mélodie sur le port d'Yverdon, couvert d'une foule émue et priant pour leurs malheureux frères qui allaient chercher asile et protection en Prusse.

Comte n'était pas avec eux; il s'était rendu dans le comté de Neuchâtel par les Verrières, où une terrible épreuve l'attendait. En quittant le sol français, le clergé des environs lui suscita une querelle et lui fit enlever un de ses enfants, sous prétexte qu'en ayant onze, et la dîme appartenant au roi, il la lui prélevait de droit. Il lui fallut dévorer cette affliction et se résigner à n'avoir de ce pauvre enfant aucune nouvelle certaine; on croit qu'il fut élevé dans un couvent. Comte arriva enfin dans le comté de Neuchâtel, où il fut accueilli favorablement. Il y parcourut une longue carrière, à la grande édification de tous ses alentours, et il mourut dans sa centième année, le jour anniversaire de sa naissance. Il avait une telle certitude de son salut qu'il regardait la mort comme ce qui pouvait lui arriver de plus heureux; il rassembla sa famille autour de son lit, quelques heures avant sa fin, pour l'exhorter à être fidèle au Seigneur et à vivre chrétiennement; puis sentant son heure approcher, il leur dit : « Mes enfants, j'ai combattu le bon combat; j'ai achevé ma course, je vais vers mon Dieu; retirez-vous dans l'autre chambre et revenez ici dans peu d'instants, car alors je serai en paix. » On exécuta ses ordres ponctuellement, et on rentra dans sa chambre un quart d'heure après; il était mort, mais il avait le sourire sur les lèvres et semblait endormi.

Quelques années après, la persécution s'étant apaisée, ma grand'mère, sa fille, avec deux enfants (ma mère et ma tante Bonnet), espérant quelque justice du gouvernement, s'achemina vers le Vivarais. Elle acheta un âne, y mit deux paniers, dans chacun desquels elle plaça une de ses filles, et prenant son bâton d'une main et le licol de l'âne de l'autre, elle s'achemina à petites journées vers le pays de ses aïeux. Elle y retrouva le même esprit légèrement modifié, fit quelques réclamations, probablement mal dirigées et plus mal encore accueillies.

On lui donna quelques écus pour la dédommager de la confiscation des biens de son père, et elle revint en Suisse avec la même monture. Elle vécut longtemps, comme son père, et atteignit quatre-vingt-quinze ou quatre-vingt-seize ans. Ma mère naquit en 1740; on peut ainsi fixer approximativement l'époque du voyage de ma grand'mère au Vivarais. Je regrette de n'avoir pas plus de détails à vous donner; voilà tout ce que j'ai recueilli de la bouche de mes parents.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 14 JUILLET 1870.

M. *Henri Bordier* préside la séance en l'absence de M. *Schickler.* Après la lecture du procès-verbal, le secrétaire annonce à ses collègues une nouvelle bien propre à les réjouir: la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique. Les pièces officielles ne nous ont pas encore été transmises. Elles seront déposées, avec nos statuts, dans un registre spécial à la Bibliothèque du Protestantisme français.

M. *Rossignol*, auteur de *Vies des Protestants illustres*, propose une collecte en dehors de nos souscripteurs ordinaires de Paris, d'après une liste de noms nouveaux qui fourniraient sans doute plus d'un adhérent à la Société. Après un échange d'observations entre MM. *Gaufrès, Douen, Bonnet*, cette proposition est adoptée.

Un intérêt plus spécial s'attache à la mission dont M. le pasteur Bersier a bien voulu se charger aux Etats-Unis. Le secrétaire donne lecture d'un projet de lettre à M. Bersier, qui lui servirait de mandat auprès des Eglises américaines. Cette lettre, où sont rappelés les liens qui unissent les protestants français aux Eglises du Nouveau Monde, est adoptée. Elle sera traduite en anglais et adressée à divers journaux.

M. *Ch. Read* demande que M. le pasteur Bersier veuille bien s'enquérir à New-York de l'original des *Mémoires de Jacques Fontaine,* traduits en français et publiés par Anne Maury.

Correspondance. — Lettres de MM. Ch. Dardier, Bonhoure, Rahlenbeck et Philippe Plan, bibliothécaire à Genève, accompagnant l'envoi

de divers documents. M. Henri Suchier, de Francfort-sur-l'Oder, descendant de réfugiés français, a trouvé dans la bibliothèque de Cassel d'intéressantes pièces pour l'Histoire du protestantisme en Poitou, qu'il nous transmettra prochainement. Des remercîments lui seront exprimés au nom du comité.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1870.

Membres présents : MM. *Block, Douen, Bonnet.* M. Franklin, momentanément éloigné de Paris, s'excuse par une lettre contenant l'état financier de la Société : 3,899 fr. 50 c. à la date du 7 septembre.

Le secrétaire expose en peu de mots l'objet de la séance. C'est dans des circonstances exceptionnellement douloureuses que nous sommes réunis pour aviser aux devoirs qu'elles nous imposent.

1° Le *Bulletin* doit-il continuer à paraître, lorsqu'une partie de notre territoire équivalant à plus de dix départements est occupée par l'ennemi, et que les communications sont impossibles? Il est décidé d'un commun accord (avec l'adhésion de MM. *Franklin* et *Gaufrès*), de suspendre la publication du *Bulletin* en attendant de meilleurs jours.

2° *Bibliothèque du Protestantisme français.* — Le travail commencé pour le catalogue des brochures sera interrompu. Dans l'impossibilité de mettre à l'abri nos précieuses collections contre l'éventualité d'un siége prochain, nous les confions à la sollicitude de ceux de nos collègues présents à Paris et à la protection toute-puissante de Dieu.

Laus Deo! notre espoir n'a pas été déçu. La Bibliothèque du Protestantisme français, située, comme on sait, place Vendôme, 21, a traversé l'épreuve des deux siéges, et les effroyables dévastations dont Paris a été le théâtre, sans perdre un volume. L'humble sanctuaire de nos études est demeuré intact, lorsque la Bibliothèque du Louvre et tant d'autres étaient la proie des flammes! Un éclat d'obus pénétrant à l'intérieur a seulement écorné le cadre de la célèbre gravure de Girardet : *les Protestants surpris au Désert,* portant cette épigraphe : *En la crainte de l'Eternel est ma ferme assurance!*

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1871.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HI

DU PROTESTANTISME

Collection complète (1re série), t. I. à XIV,

—

Table générale des matières, prix : 6 fran
procurer séparément.

—

Les t. I à IV de la 2e série du *B*
quatre beaux volumes de plus de
en vente au prix de 10 fr. chacun.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM O
SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS
IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEU
A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bul*
suivants :

1re année 2e — 3e — 4e — 5e — 6e — 7e — 8e —	10 francs le volum
9e année 10e —	20 francs le volume.
11e année 12e — 13e — 14e — 15e — 16e — 17e — 18e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1869) : 190 francs.

AVIS

...raît le 15 de chaque mois par cahiers de trois ... On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

... à nos souscripteurs que tous les abonne-... 1er janvier, et doivent être soldés à cette ...

...nnement est ainsi fixé :

... pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
... pour la Suisse.
... pour l'étranger.
... pour les pasteurs des départements.
... pour les pasteurs de l'étranger.

...us économique et la plus simple pour le paye-...ements est l'envoi d'un mandat sur la poste, ...f. Franklin, trésorier de la Société, rue de ...ris. — *Nous ne saurions trop engager nos ... tout intermédiaire, même celui des libraires.*

...NES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU ...ÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUG-...OUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

... pour les départements;
...c. pour la Belgique;
...c. pour l'Algérie;
...c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
...c. pour l'Allemagne;
3 ... pour l'Angleterre.

Ces ... couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des qu...tances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1871.